

SOMMAIRE

CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n°85 premier trimestre 2004

Sommaire.....	1
Informations.....	2
Notes de lecture.....	4
 <u>ETUDES</u>	
- Contribution à l'histoire du protestantisme dans le diocèse de Reims : les visites épiscopales de Charles-Maurice Le Tellier (1672-1702) par Odile JURBERT	5
- Les La Trémouille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle par J.-L. TULOT (suite)	27
- Protestants d'Annonay et de Boulieu-Les-Annonay 1570 à 1770 environ patronymes assez souvent rencontrés sur environ quinze mille personnes recensées (deuxième liste) par J. SKALSKI.....	53
Questions.....	55

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la S.H.P.F.. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 350 exemplaires
Dépôt légal: mars 2004
Commission paritaire des publications
et agences de presse: certificat
d'inscription n°65.361

Directeur de la publication :
Jean-Hugues CARBONNIER

Prix au numéro: 6,5 euros

INFORMATIONS

Nous avons relevé dans le numéro 101 du 4^{ème} trimestre 2003 de la *Revue Champagne Généalogie*, page 354, un article intitulé «A propos d'Aristide Briand » et la mention d'une famille Pelloutier. Il s'agit de protestants ayant quitté la France à la révocation de l'Edit de Nantes, et passés au catholicisme à leur retour en France lors de la Restauration.

Dans la même revue, page 355, nous avons relevé dans un article concernant les «registres des bourgeois de Châlons en Champagne (1580-1596) », des détails intéressants sur la situation politique et religieuse de la région à la fin du XVI^e siècle.

Enfin, pages 359 et 362, nous avons noté la mention de plusieurs protestants dans la liste des réfugiés publiée.

* * * * *

Nous avons noté, dans le numéro de la revue de *l'Association de recherches archéologiques et historiques du pays de la Force*, page 16, le contrat de mariage de Louise de Caumont La Force, et de Louis, Pierre, Scipion de Grimaud de Beauvoir de Montfort, comte de Roure.

Il est mentionné page 17, 2^e paragraphe, que le père de la mariée, Jacques Nompert ainsi que sa dernière femme Suzanne de Beringhen, sont de religion réformée.

* * * * *

Nous avons relevé dans le numéro du 229 de septembre 2003 de la revue *Généalogie Magazine*, pages 13 à 15, un article portant sur les condamnations de protestants à Toulouse vers 1760.

Dans le même numéro, page 36, un article concerne les Renaudin, famille protestante de l'Ile d'Oléron, apparentée à Pierre Loti.

* * * * *

Nous avons noté dans le numéro 56 de janvier 2004 de la revue du *Cercle généalogique de la Brie*, page 70, l'article « *Lu pour vous* » et la mention R/17/053 – C/G/ de Saintonge, septembre 2003 : « *Comment identifier des ancêtres protestants* ».

* * * * *

Nous avons noté dans le numéro 107, du premier trimestre 2003, de la revue du **Cercle généalogique de l'Auvergne et du Velay** « *A moi Auvergne* », page, 5 la mention de la publication d'un ouvrage intitulé « *Histoire des protestants du Livradois du XVIe au XVIIIe siècle* » par Michel Roy et Thierry Remuzon.

Dans le même numéro, page 34, il est question des Chroniques des Livradois-Forbe (n°51) et des protestants du village de Job.

* * * * *

Nous avons noté dans le numéro 88 d'octobre/décembre 2003 de la **Revue généalogique de Normandie**, page 26, la suite d'une de la publication de « *l'état des protestants de la ville de Rouen* » dressé en 1699 par les curés de la ville.

Plusieurs listes des paroisses ont été publiées dans les numéros 66, 67 en 1998, dans le numéro 70 en 1999, dans le numéro 77 en 2001, dans le numéro 78 en 2002 et dans les numéros 85 et 86 en 2003.

Les listes des protestants des autres paroisses seront publiées dans de prochains numéros de cette revue.

* * * * *

Nous avons relevé dans le numéro du 233 de janvier 2004 de la revue **Généalogie Magazine**, page 16, la mention des premiers registres paroissiaux protestants de mai 1559, et page 18 :

- paragraphe a) l'obligation faite aux pasteurs de constituer et d'enregistrer l'état civil de leurs ouailles, le 22 septembre 1664,

- paragraphe b) l'édit de Tolérance pour les protestants et par voie de conséquence la fin des registres du Désert, en novembre 1787.

NOTES DE LECTURE

Nicolas Stoskopf, *Les Patrons du Second Empire, Banquiers et Financiers parisiens*
Picard /éditions Cenomane, 2002, 384 pages, ill.

Sur les 94 notices de banquiers et financiers de cet ouvrage, nous notons 24 protestants :

Alfred ANDRE (1827-1896)
François BARTHOLONY (1796-1881)
Auguste DASSIER (1790-1862)
François DELESSERT (1780-1868)
Adolphe d'EICHTHAL (1805-1895)
Jules GAUTIER (1822-1897)
Edouard GAUTIER (1826-1894)
William GLADSTONE (1809-1873)
Edouard HENTSCH (1829-1892)
Jean-Henri HOTTINGUER (1803-1866)
Rodolphe HOTTINGUER (1835-1920)
Francis LEFEBVRE (1810-1879)
James MALLET (1787-1868)
Alphonse MALLET (1819-1906)
Charles MALLET (1815-1902)
Adolphe MARCUARD (1798-1868)
Henri MIRABAUD (1821-1893)
André POUPARD de NEUFLIZE (1820-1868)
Sébastien de NEUFVILLE (1822-1891)
James ODIER (1798-1864)
Barthélemy PACCARD (1796-1863)
Edmond de ROUGEMONT de LÖWENBERG (1819-1872)
Georges de SOUBEYRAN (1828-1897)
Charles VERNES (1786-1858)

Notons aussi 6 personnages dont le conjoint était protestant :

Gaston d'AUDIFFRET (1787-1878) allié PORTAL
Vincent CIBIEL (1797-1871) allié BARBET
Henry DAVILLIER (1813-1882) allié BREGANTY
Armand DONON (1818-1902) allié STAUB
Frédéric PILLET-WILL (1791-1860) allié WILL
Alexandre SANSON-DAVILLIER (1792-1863) allié DAVILLIER

Les notices biographiques détaillées donnent un certain nombre de renseignements sur la famille des intéressés.

Thierry Du PASQUIER

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME
DANS LE DIOCESE DE REIMS :
LES VISITES EPISCOPALES DE CHARLES-MAURICE LE TELLIER
(1672 - 1702)

L'intérêt que représentent pour les historiens les comptes rendus de visites épiscopales est bien connu depuis longtemps. Outre de très nombreuses informations sur la vie religieuse des populations catholiques des villes et des campagnes (formation intellectuelle, moralité et situation matérielle du curé et des vicaires, relations avec les paroissiens, dévotions et confréries...), ces documents fournissent de multiples renseignements dans le domaine de l'art et de l'archéologie (état de l'église, du mobilier liturgique, des objets du culte), de l'éducation (présence d'école, nature de l'enseignement) et de la sociologie ou de l'histoire rurale (utilisation du cimetière).

Les visites se révèlent en outre souvent riches en données sur les pratiques déviantes (sanctuaires à rémission, dévotions anciennes pourchassées...) ou les personnes suspectes (comme les ermites qui suscitent l'inquiétude des autorités ecclésiastiques dans la seconde moitié du XVII^e siècle en raison de leur vie en retrait du cadre paroissial). Dans les régions à présence protestante, les visites ne doivent pas être négligées, au même titre et avec les mêmes précautions que pour les autres sources répressives, en raison de la documentation qu'elles peuvent apporter sur les « hérétiques ».

Charles-Maurice Le Tellier : un administrateur rigoureux

Dans cette perspective, les visites épiscopales de Charles-Maurice Le Tellier apportent des données intéressantes sur les populations réformées du diocèse de Reims. Issu d'une famille de robe au service de la monarchie, fils du chancelier Le Tellier¹ qui prend une part active à la révocation de l'édit de Nantes (1685), l'archevêque de Reims est en outre le frère cadet de Louvois², secrétaire d'Etat à la guerre, qui autorise les intendants à user des dragonnades contre les religionnaires récalcitrants mais qui protège en sous-main, pour des raisons économiques, les manufacturiers de Sedan³. S'il partage la prévention de sa famille contre les huguenots, il exerce de surcroît son long ministère dans un diocèse marqué par la Ligue et les guerres de religion comme par la forte personnalité de ses prédécesseurs (cinq archevêques de la famille de Guise de 1533 à 1641, dont le cardinal de Lorraine assassiné à Blois avec son frère le duc de Guise en 1588).

¹ *Dictionnaire du Grand siècle*, sous la dir. de François Bluche, Paris, Fayard, 1990, 1648 p. (André CORVISIER, notice Michel Le Tellier, p. 863-866).

² *Ibid.* (André CORVISIER, notice Louvois, p. 912-915).

³ Lettre de Louvois à M. de Vrèvin : "*Ménagez les chefs de manufacture le plus qu'il vous sera possible, sans néanmoins vous expliquer que vous en avez l'ordre*" (23 octobre 1685). Service historique de l'armée de terre A 1 756. Document cité dans VILLEMEN (Martial), *Le Parlement de Metz et les protestants de 1633 à 1735*, Thèse, Metz, 1996, 777 p. (p. 697).

Doté de riches abbayes dans sa jeunesse, Charles-Maurice Le Tellier accomplit une « rapide et brillante carrière ecclésiastique »⁴. Prêtre à 24 ans, il est nommé deux ans plus tard en 1668 coadjuteur de l'évêque de Langres, puis au bout de quelques mois du cardinal Barberini, archevêque de Reims, auquel il succède à son décès en 1671. Très attaché à sa qualité de duc et pair, menant grand train, bibliophile passionné, il se montre aussi pendant la durée de son long épiscopat (1671-1710) un administrateur rigoureux de son diocèse, qu'il visite à de nombreuses reprises. Soucieux de la formation de son clergé pour lequel il rédige de nombreuses instructions et relève le séminaire en 1686⁵, il s'attache également à améliorer la vie des fidèles par une politique active en faveur de l'instruction et de l'assistance.

Les recueils de visites : intérêt et limites de la source

Une source neuve mais d'exploitation complexe

Les registres de recueils de visites épiscopales de Mgr Le Tellier, conservés à la Bibliothèque nationale, où ils constituent les manuscrits français 6 025 à 6 034, ont été exploités depuis longtemps en ce qui concerne le catholicisme. Ils ne semblent pas en revanche avoir fait l'objet d'étude pour les informations qu'ils renferment sur la minorité réformée. Un article⁶ consacré à la reconstruction religieuse du diocèse de Reims dans les années 1663 à 1675, fait allusion à plusieurs reprises aux visites de Le Tellier et signale rapidement en note le fait que le manuscrit 6 026 permet de montrer une présence protestante plus importante que ce qui est déclaré dans les visites antérieures du grand archidiaconé de 1663 à 1675. Cette indication jointe à l'intérêt des données fournies par d'autres visites du diocèse (série G des Archives de la Marne) est à l'origine de ce présent article qui repose sur le dépouillement systématique de ces registres afin de collecter toutes les mentions relatives au protestantisme.

Ces recueils de visites diffèrent entre eux par la période chronologique concernée, le format, la reliure et la nature des informations qu'ils renferment. On peut les répartir en trois grandes catégories :

- les visites de 1672 à 1684 (ms 6 025 à 6 028). Regroupées par doyennés et par paroisses, elles abordent des points précis selon un ordre méthodique : clergé desservant (instruction, conduite, catéchisation des fidèles...), état matériel de l'église, des objets du culte (nombre et matière) et des vêtements liturgiques, présence d'un confessionnal, clôture du cimetière, voire état du presbytère...

⁴ *Dictionnaire du Grand siècle, op. cit.* (Georges VIARD, notice Charles-Maurice Le Tellier, p. 866) et *Dictionnaire de Théologie catholique...*, sous la direction de A. Vacant, E. Mangenot et Mgr E. Aman, T. IX, Paris, Letouzey et Ané, 1926, 1422 p. (J. CARREYRE, notice Charles-Maurice Le Tellier, p. 454-455).

⁵ L'archevêque fusionne en fait le séminaire créé par lui avec le vieil établissement institué par le cardinal de Lorraine et tombé en somnolence. Voir sur ce point Mgr LEFLON, *Le cardinal de Lorraine et la fondation du séminaire de Reims en 1564*, Reims, 1965, 16 p. Je remercie M. Jean-Pierre Marby de m'avoir signalé cette publication.

⁶ Nicole PERIN, « Le diocèse de Reims après la Fronde. Aspects de la vie religieuse à travers un registre de visites inédit » dans *Revue historique ardennaise*, T VIII, 1973, p. 99-124.

- les visites de 1684 à 1702 (ms 6 031 à 6 034). Toujours regroupées par doyennés et par paroisses, elles sont centrées sur la personnalité du curé desservant, suivi de visite en visite jusqu'à son décès ou sa nomination à un autre bénéfice.

- et deux recueils particuliers : un journal de tournée pastorale dans les doyennés de la Montagne (1680) et de Lavannes (1681) (ms 6 029) et un registre des ordinations des prêtres (ms 6 030) traitant aussi du palais épiscopal et du personnel ecclésiastique.

Seules les deux grandes séries de visites ont été dépouillées ⁷. Si l'on excepte le doyenné de la Chrétienté qui correspond à la ville et aux faubourgs de Reims et celui de la Vesle au Sud-Est de la cité épiscopale qui n'ont droit qu'à une seule série de visites de l'archevêque, tous les autres doyennés figurent à deux reprises dans les registres. Ceux de la Montagne et de Lavannes, proches de Reims, apparaissent même dans trois registres si l'on prend en compte la tournée pastorale de 1680-1681. Il est difficile d'aller plus loin dans l'analyse, et notamment d'examiner la fréquence exacte des passages en raison de la structure même des recueils qui font l'objet d'annotations successives ne renvoyant pas à une visite précise. Le plus souvent, ce sont les biffures, les notes en marge ou une main plus nerveuse que la précédente qui permettent de détecter une nouvelle visite.

Une vision contrastée et tronquée des protestants

La géographie contrastée de l'implantation protestante

Les mentions relatives aux protestants sont très inégales selon les registres, ce qui traduit d'ailleurs la géographie contrastée de leur implantation dans le diocèse. Sur les huit recueils de visites, deux ne renferment aucune indication sur les non catholiques (ms 6 031 et 6 033), ce qui n'est guère étonnant puisque la partie méridionale est peu touchée par la Réforme, à l'exception du secteur d'Épernay dont l'archevêque ne dit mot. Malgré un regroupement des doyennés variable selon les séries de visites, ce qui fausse en partie la comparaison, les autres recueils sont plus ou moins riches d'informations : 23 mentions de paroisses et trois annexes finales pour le ms 6026 (la source la plus riche, consacrée au Nord-Est du diocèse, c'est à dire à la région de Sedan et à l'Argonne), 9 mentions pour le ms 6 032 (toujours la région de Sedan mais aussi le Nord du diocèse), 8 mentions et deux annexes finales pour le ms 6 028 (centre du diocèse et Argonne), 2 mentions pour le ms 6 025 (Ouest du diocèse) et le ms 6 027 (parties Nord et Sud) et une seule mention pour le 6 034 (Argonne et partie centrale).

Il est possible d'obtenir une image plus précise de la répartition des protestants dans le Nord de la Champagne en descendant directement au niveau paroissial, sans tenir compte du double prisme présenté par les doyennés. Il suffit pour cela de retenir les localités où l'archevêque mentionne au moins une fois la présence de huguenots, quelles que soient la date et la fréquence de leur apparition au fil de trente ans de visites. Ce recensement permet d'identifier 36 paroisses dont la répartition conforte la première approche fournie par les doyennés : la prédominance des 13 paroisses de l'ancienne principauté de Sedan (11 pour

⁷ Dépouillement réalisé sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale, les microfilms correspondants conservés aux Archives des Ardennes ne renfermant que des copies partielles des originaux : 1 Mi 329/1 (ms fr. 6025 à 6027), 1 Mi 329/2 (ms fr. 6032, 6034), 1 Mi 102-103 (fragments très partiels des ms fr. 20 711, 20 713, 6026 et 6032).

celle de Sedan proprement dite, et 2 pour celle de Haraucourt), l'ensemble de l'Argonne avec 7 paroisses, un autre ensemble de 8 paroisses dans une zone médiane s'étendant de Charleville à Saint-Loup-Terrier, une petite entité de 5 paroisses dans la partie confinante à la Thiérache, et les trois isolats dans les environs d'Épernay et de Reims.

Cette cartographie correspond bien à ce que des études anciennes⁸ ou plus récentes⁹ ont déjà révélé de l'implantation protestante dans la région. Toutefois si les visites de l'archevêque dessinent une carte correcte et cohérente, elles nous donnent à voir une image tronquée. La confrontation de ces données avec celles qui proviennent du dépouillement systématique des sources relatives aux familles huguenotes dans la région fait apparaître par comparaison des lacunes et des manques. Le seul recensement des mariages réformés célébrés à Sedan de 1631 à 1683¹⁰ permet d'identifier 56 paroisses abritant au moins une famille protestante dans la partie du diocèse de Reims correspondant approximativement à l'actuel département des Ardennes, principauté de Sedan non comprise (14 paroisses). Même s'il convient de majorer quelque peu le nombre de 36 paroisses qui intègre les annexes, c'est dire les limites de la source des visites épiscopales qui ne mentionnent que la moitié des localités renfermant des réformés et qui oublient des lieux comme Briquenay, Nouart et Tannay en Argonne ou La Neuville-aux-Joûtes sur les confins de la Thiérache qui apparaissent pourtant avec une relative fréquence dans les registres de Sedan.

Lacunes, oublis et intérêts de l'archevêque

Comme on peut s'en douter, la majeure partie des informations relatives aux protestants provient des déclarations du clergé sur place. Sauf en cas de présence d'un lieu de culte, d'un seigneur réformé ou d'une importante communauté huguenote ce que l'archevêque peut difficilement ignorer avant sa visite, il est vraisemblable que les curés n'abordent pas spontanément la question de l'existence des « mal sentants de la foi » dans leur paroisse. Qu'ils soient zélés ou moins ardents (et les appréciations portées par l'archevêque sur ses prêtres fréquemment décrits comme ivrognes, querelleurs ou mal instruits ne laissent pas d'inquiéter), les curés répugnent sans doute à reconnaître une présence protestante ce qui peut constituer pour eux le constat d'un échec de leur apostolat et susciter de leur hiérarchie l'obligation de ramener au bercail les brebis égarées, bref une source d'ennuis. D'autant que les relations entre les deux communautés semblent souvent bonnes et que le curé lui-même fréquente parfois un peu trop les huguenots, au grand mécontentement de l'archevêque.

Malgré ces limites, l'observation de la fréquence des mentions des paroisses à présence protestante est riche d'enseignement. Les localités concernées sont en effet l'objet d'un intérêt très inégal de Charles-Maurice Le Tellier : certaines ne sont citées qu'une fois

⁸ Voir notamment Dr J. JAILLIOT, « Le protestantisme dans le Rethélois et l'Argonne jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes », dans *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, T. XI-T. XIII, 1904-1906 et Geneviève ROBIDA, « Les Protestants », dans *La première moitié du XVIIe siècle dans le territoire actuel des Ardennes*, Charleville-Mézières, Archives départementales, 1992, p. 223-226.

⁹ Je renvoie à mes conférences « Nouveaux regards sur le protestantisme dans les Ardennes sous l'Ancien Régime » faite en juin 2003 et « Les Protestants dans les Ardennes de la Révocation de l'édit de Nantes (1685) aux Articles organiques (1802) » prévue en juin 2004 qui seront publiées dans la *Revue historique ardennaise*.

¹⁰ Dépouillement en voie d'achèvement qui devrait être publié dans les *Cahiers de généalogie protestante*.

(20), d'autres deux fois (5), quelques une trois fois (La Berlière, Imécourt, Douzy, Haraucourt, Illy, Saint-Loup-Terrier et Saint-Menges), tandis que Bazeilles, Francheval et Raucourt sont mentionnées quatre fois et que Givonne culmine avec six observations.

Les paroisses auxquelles l'archevêque prête le plus attention font partie du noyau protestant dense de l'ancienne principauté de Sedan (Bazeilles, Douzy, Francheval, Givonne, Illy, Saint-Menges) ou de celle de Raucourt (Haraucourt, Raucourt) et sont parfois dotées de temples et de pasteurs (Francheval, Givonne). Il s'agit aussi de localités dont le seigneur est réformé et où se pratique un culte de fief (Imécourt, Saint-Loup-Terrier). Les registres témoignent bien de l'intérêt particulier de l'archevêque pour des paroisses ressenties comme des centres de résistance qu'il convient de réduire. Si a contrario la ville de Sedan, cité phare de la Réforme dans la région et bien au-delà du royaume, n'est citée qu'une fois, et en cinq mots brefs, c'est sans doute que l'archevêque dispose d'autres moyens que les visites pour connaître la situation et qu'avant la Révocation, il se fait peu d'illusions sur la possibilité de la regagner au catholicisme.

Une constante : la politique anti-protestante de l'archevêque

Compter et réduire les « hérétiques »

Toutes les paroisses faisant l'objet, de la part de Charles-Maurice Le Tellier, d'une mention de présence protestante comportent des données chiffrées. Il ne s'agit pas pour l'archevêque d'un simple intérêt pour les statistiques mais bien d'un outil de contrôle et de réduction des « hérétiques » du diocèse, surtout après la décision royale de décembre 1684 supprimant l'exercice du culte dans les lieux où résident moins de dix familles protestantes. Il est difficile de comparer les populations concernées car elles résident dans des paroisses de l'ancienne principauté de Sedan longtemps gouvernée par des princes calvinistes et rattachée à la France en 1642 mais aussi dans des localités appartenant anciennement au royaume. Elles se rapportent également à des paroisses plus ou moins peuplées, dans deux tranches chronologiques bien différentes, avant et après la Révocation.

Si malgré tout, on tente une confrontation des données antérieures à 1685 (ms 6 025 à 6 028), on met en évidence un contraste important entre les vieilles paroisses de la principauté et celles du royaume. Les neuf paroisses proches de Sedan (la ville proprement dite ne donnant pas lieu à estimation) totalisent à elles seules 283 familles réformées, soit plus du double de celles du reste du diocèse (120 familles) réparties en dix-neuf localités. Elles comptent en moyenne 31 feux protestants, avec des écarts variant de 5 pour la paroisse la plus faible (Haraucourt) à 80 pour la plus forte (Givonne), le chiffre médian s'établissant à la trentaine ¹¹. La population huguenote dans certaines paroisses l'emporte même parfois sur les catholiques : c'est ainsi que Francheval compte seulement 50 communicants pour 65 ménages réformés et que Givonne totalise 80 feux protestants contre 45 feux catholiques (ms fr. 6 026), alors que dans la ville de Sedan, du fait de la précoce émigration protestante et de l'immigration catholique, la suprématie numérique des réformés (2/3 des habitants) s'inverse complètement en faveur des catholiques de 1642 à 1662.

¹¹ 5 feux à Haraucourt, 10 à Saint-Menges, 13 à Illy, 21 à Bazeilles, 22 à Douzy, 32 à Fleigneux, 35 à Raucourt, 65 à Francheval et 80 à Givonne.

Les différences entre les paroisses du royaume qui varient d'une famille à soixante ménages protestants sont encore plus accentuées, mais cette situation est due en fait à deux localités (Charleville avec 15 familles et Ay avec 60) qui font monter la moyenne des ménages protestants à un peu plus de six par paroisse ; sans ces deux villes, le nombre de ménages réformés oscille d'une à sept familles avec une majorité de paroisses comptant une à deux familles (10 cas)¹². Cette situation d'extrême dispersion de petits îlots réformés de cinq à dix personnes par village est bien celle que révèlent aussi les statistiques des mariages célébrés à Sedan. A la nuance toutefois d'une densité un peu plus forte en Argonne avec de petits centres comme La Berlière (3 familles) ou Savigny-sur-Aisne (4 familles), et dans la partie occidentale du diocèse, en continuité avec la Thiérache picarde où le protestantisme est anciennement implanté, avec les villages de La Romagne (5 familles), Rubigny (7 familles) et Villers-devant-le-Thour, pointe avancée de la présence réformée (17 personnes).

Le « bruict » insolent des psaumes

Ces minorités se montrent le plus souvent fort discrètes, quel que soit leur nombre. Elles vivent « sans scandale » un peu partout, que ce soit au centre du diocèse (Chagny), en Argonne (La Berlière), en Thiérache ardennaise (La Romagne, Rubigny), ou à l'Ouest de Reims (Ventelay). D'autres se montrent plus turbulentes comme à Draize où « deux familles d'huguenots [...] font du scandale » (ms fr. 6 026) ce qui provoque l'intervention de l'archevêque auprès de M. de la Hillière qui pourrait être un subdélégué mais qui semble plutôt le gouverneur de la ville de Rocroi alors en fonctions. On peut s'interroger sur la nature exacte du scandale évoqué : insolences envers le clergé catholique ? refus ostentatoire des pratiques papistes ? travail au grand jour à l'occasion des fêtes romaines ? Il paraît plus vraisemblable, au vu des autres annotations de l'archevêque, que les perturbations évoquées consistent dans des manifestations trop visibles de la foi réformée. Charles-Maurice Le Tellier souligne en effet par ailleurs qu'à Villers-devant-le-Thour « 17 hérétiques [...] s'assemblent les dimanches pendant la grande messe dans une de leurs maisons » avant d'ajouter quelque temps plus tard qu'ils vont au culte dans le diocèse voisin, qu'ils « sont sages et ne font plus de bruict » (ms fr. 6 025).

Le tapage est sans doute d'autant plus assourdissant aux oreilles de Monseigneur qu'il se produit dans une paroisse relativement proche de Reims et coupée du dense noyau réformé autour de Chéry-lès-Rozoy. Il faut bien garder à l'esprit que le culte de maison n'est pas autorisé par l'édit de Nantes et que le chant des psaumes (dont on connaît l'importance dans la spiritualité huguenote) est interdit en dehors des temples depuis les déclarations royales des 17 mars 1661 et 16 décembre 1665. C'est sans doute ce qui explique les mentions d'absence de scandale pour les autres communautés (La Berlière, Chagny, La Romagne ou Rubigny) dont on signale l'assistance au culte dans un lieu autorisé ou pour les seigneurs de Baâlons et de Vandy dont la présence sur leurs terres ne se fait pas trop voyante.

¹² 1 famille à Athis, Falaise, Mesmont, Sorcy, Ventelay ; 2 familles à Baâlons, Bosséval, Chagny, Draize, Saint-Loup-Terrier ; 3 familles à La Berlière ; quatre familles à Cernay, Savigny, Torcy ; 17 personnes à Villers-devant-le-Thour ; 5 familles à La Romagne ; 7 familles à Rubigny.

Charleville : une exception scandaleuse

On comprend mieux dans ce contexte la fureur de l'archevêque (ms fr. 6 026) devant l'attitude des protestants de Charleville, et ce d'autant plus qu'il s'agit de la seule ville du Nord de la Champagne à abriter une minorité huguenote, si l'on excepte Sedan qui constitue un cas particulier. Depuis le début des années 1570, soit bien avant les massacres de la Saint Barthélemy, le protestantisme est en effet éradiqué des villes de Reims, de Rethel et de Mézières qui avaient pourtant vu naître quelques groupes de fidèles, marchands et notables, se sentant parfois suffisamment sûrs d'eux comme à Rethel pour briser les « images » de l'église et organiser quelques années plus tard en 1565 des cultes dans la propriété d'un des leurs, le receveur des tailles Robert Leuillier, tentatives rapidement contrées par les autorités locales.

La création d'une ville neuve en 1606 sur ses terres d'Arches par Charles de Gonzague-Mantoue qui la dote de privilèges entraîne l'éclosion au sein de la cité de deux petites communautés religieuses, protestante et juive. Cette situation, inédite dans la région, ne dure guère. Les israélites implantés vers 1628 à Charleville où ils se voient même octroyer l'autorisation d'édifier une synagogue, sont sommés en 1633 de quitter la principauté dont ils ont disparu avant 1641¹³. Quant à la présence réformée, constituée de quelques familles dont certaines viennent de Sedan, elle suscite également l'animosité des autorités catholiques. Quelques mois après la mort du prince à Mantoue, l'évêque de Casal, ambassadeur de son successeur, réagit vivement le 10 août 1638 en signalant que le défunt n'aurait toléré la présence de deux ou trois familles « infectées d'hérésie » que « dans l'espoir d'une bonne conversion »¹⁴. Il enjoint donc au gouverneur et aux officiers d'interdire tout nouvel établissement de protestants, l'accès des familles résidentes aux charges publiques, la tenue de prêches même privés dans les maisons ou ailleurs, et toutes manifestations à l'encontre du culte catholique.

Si l'on se réfère aux registres de mariage célébrés à Sedan dans la décennie 1630, le nombre des familles réformées présentes à Charleville est déjà supérieur à cette évaluation. Il est probable aussi que les restrictions à l'immigration des huguenots n'ont guère été appliquées ce qui explique le constat irrité de Mgr Le Tellier devant leur accroissement. Quinze familles ne constituent malgré tout qu'une toute petite minorité, mais une minorité active qui, non contente de recourir aux cultes de Sedan ou de Villers, en vient à célébrer des baptêmes dans les maisons et à enterrer les morts dans les caves ou les jardins. Bref une présence un peu trop visible et qu'il convient d'éradiquer en faisant expulser les insolents de la principauté et en les contraignant à respecter les clauses de l'édit de Nantes qui n'octroie pas la liberté de culte, domestique ou non.

La cassure de la Révocation

Si l'archevêque n'obtient pas gain de cause pour Charleville auprès du nouveau prince de Gonzague, du moins avant octobre 1685, sa lutte contre les « hérétiques » est davantage couronnée de succès sur d'autres fronts : ainsi à Villers-devant-le-Thour où les 17 réformés

¹³ René ROBINET, « Etablissement des Juifs à Charleville au XVIIe siècle », dans *Archives juives*, n° 1, 1965-1966, p. 2-4 ; Stéphane TAUTE, « Le quartier du Sépulcre », dans *Charleville et Mézières. Cahiers d'études ardennaises n° 12*, 1980, p. 100-101.

¹⁴ Archives de Meurthe et Moselle, 3 F 261 pièce 26, dossier microfilmé et conservé aux Archives des Ardennes sous la cote 1 Mi 107.

des années 1672 se réduisent à deux ménages avant même la Révocation, et il faut sans doute voir dans l'affaiblissement numérique d'une communauté en déclin l'origine de l'abandon du culte de maison. Il est difficile d'affirmer quoi que ce soit de précis sur les autres paroisses en l'absence de données chiffrées. Divers indices témoignent toutefois d'une certaine stabilité, voire d'une légère croissance des effectifs, comme à La Berlière qui compte trois familles protestantes en 1663 ¹⁵ comme en 1673 (ms fr. 6 026), ou à La Romagne où les quatre familles recensées en 1663 ¹⁶ se sont accrues d'une unité dix ans plus tard.

La Révocation constitue une cassure brutale de ce fragile équilibre. Les chiffres de la population huguenote des paroisses de l'ancienne principauté de Sedan témoignent éloquemment de la politique de contrainte mise alors en œuvre. Si l'on élimine le cas aberrant de La Berlière où le nombre de familles est multiplié par deux du fait d'une immigration locale ou du mariage des jeunes générations (passage de trois familles dans la décennie 1673 à six ensuite), toutes les paroisses connaissent une baisse de leur population réformée de 1672 à 1702 : Douzy chute de 22 ménages à 19, Givonne de 80 à 70, Saint-Menges de 10 à 8. Ailleurs le constat est encore plus sévère avec une réduction de la moitié de la population voire davantage puisque Bazeilles s'effondre de 21 à 6, Francheval de 65 à 30, Haraucourt de 5 à 2, Illy/ Fleigneux de 45 à 18, Raucourt de 35 à 12. Grosses et petites communautés sont touchées quelle que soit l'importance originelle de la population. Quelles que soient les raisons de cette saignée (émigration, conversion réelle ou feinte), il s'agit bien d'une érosion des forces vives de ces communautés, amorcée avant l'édit de Fontainebleau, accélérée ensuite.

Recenser et supprimer les lieux de culte

Les notes de l'archevêque sont remplies d'allusions aux temples ¹⁷ et à l'exercice du culte. Ces remarques ne sont pas anodines. L'identification attentive des lieux de culte réformés, qui constituent autant de points d'appui pour les fidèles « de la religion », est une des étapes, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, de la politique systématique de réduction de leur influence, voire de leur suppression.

« Compté, compté, pesé, et divisé » Daniel 5,25

Quelques temples, dans l'ancienne principauté de Sedan ce que l'archevêque prend bien soin de noter, constituent des lieux de culte public de plein droit. C'est le cas de Sedan, mais aussi de Francheval, de Givonne, de Raucourt (ms fr. 6 026) et de Saint-Menges (ce dernier n'est pas cité par l'archevêque) qui sont reconnus, après le rattachement, par l'édit de Rueil fin juin 1644 ¹⁸ et qui accueillent les protestants du lieu et ceux des environs.

Dans le cas de Francheval, Charles-Maurice Le Tellier prend bien soin de noter en juin 1676 que « les ministres et proposants de Sedan » viennent y prêcher et qu'il prie M. de La

¹⁵ AD Marne, G 252

¹⁶ *ibid.*

¹⁷ Sur les lieux de culte, consulter Paul WYNANTS, *Autres cultes (1598-1985). Tome I France - Belgique - Grand duché*, Namur, éd. Meuse-Moselle, 1986, 213 p.

¹⁸ Pierre CONGAR, Jean LECAILLON et Jacques ROUSSEAU, *Sedan et le pays sedanais*, Paris, Guénégaud, 1969, p. 335-337.

Bourlie, gouverneur de Sedan, d'y mettre fin. Cette pratique constitue en effet une infraction à l'un des innombrables textes qui restreignent la liberté du culte et interdisent le prêche en dehors de la résidence du pasteur (6 novembre 1674) ou en l'absence du ministre en titre ; elle viole également une décision du Conseil d'Etat de mai 1676 qui ne permet plus aux proposants de Sedan de prêcher dans les temples de la ville et de la souveraineté¹⁹. Quand on sait qu'au même moment le pasteur de Francheval, accusé d'avoir accueilli dans sa paroisse une jeune fille de Sedan, catholique convertie, est interdit de ses fonctions et exilé à Soissons en compagnie d'un ministre de Sedan, on comprend mieux les enjeux. Il ne s'agit pas d'une brimade supplémentaire mais cette fois de la suppression dans les faits de l'exercice concret du culte, faute de pasteur. Le temple de Francheval est d'ailleurs démoli en 1682.

Un autre lieu de culte, le prêche d'Ay, pose difficulté. L'archevêque remarque lors de sa visite dans les années 1674 que le temple n'est pas bâti depuis « plus de quatre vingts ans » (ms fr. 6 027). Le détail est d'importance dans une période d'interprétation de l'édit de Nantes à la rigueur. Seul en effet est autorisé, aux termes de l'édit, le culte dans les villes où il avait été célébré publiquement à plusieurs reprises en 1596 et jusqu'en août 1597 (article IX). Les temples ne bénéficiant pas de cette ancienneté sont irrémédiablement voués à la destruction en vertu de la nouvelle législation répressive dont l'archevêque est bien informé. Le regard de Charles-Maurice Le Tellier se pose avec d'autant plus d'insistance sur Ay qu'il s'agit de la plus grosse communauté huguenote de son diocèse (60 familles) après Sedan. Trouver un vice de forme juridique dans le droit à l'existence du temple consiste à trouver le moyen légal de le supprimer, ce qui intervient d'ailleurs pour Ay peu avant la révocation. Situation d'autant plus intéressante pour l'archevêque que les réformés de la ville n'ont plus la possibilité de recourir au prêche d'Epernay à un peu moins d'une lieue.

La difficile marche vers les temples

Pour les réformés qui n'ont pas la chance de vivre sur les terres de la principauté de Sedan ou dans une ville où le culte est autorisé, il ne reste que la ressource de se rendre au temple le plus proche par un « sentier des huguenots » dont le cadastre garde encore la trace. Les visites épiscopales sont l'occasion de mentionner les lieux de culte fréquentés, ce qui dessine le ressort géographique des temples concernés. Sedan accueille ainsi les religionnaires de Torcy et de Saint-Menges, Givonne ceux de Bazeilles, d'Illy et de Fleigneux, Raucourt ceux de Haraucourt et de La Berlière, tandis que jusqu'à sa suppression Francheval reçoit ceux de Douzy (ms fr. 6 026). Les cultes de fief attirent artisans et paysans des campagnes voisines : Imécourt draine largement l'Argonne jusqu'à Cernay-en-Dormois à une vingtaine de kilomètres (ms fr. 6 026), Saint-Loup reçoit les fidèles de Chagny à deux lieues de là (ms fr. 6 027), tandis que Chéry-en-Rozoy attire ceux de La Romagne et de Rubigny en Thiérache ardennaise (ms fr. 6 026) mais aussi ceux de Villers devant Le Thour à cinq à six lieues au Sud lorsqu'ils doivent renoncer au culte de maison (ms fr. 6 025).

Une fois de plus, les annotations de Charles-Maurice Le Tellier ne témoignent pas seulement de l'intérêt quasi inquisitorial de l'archevêque pour les périples dominicaux des religionnaires de son diocèse. Il est d'ailleurs facile d'imaginer qu'en raison des distances et de l'état des chemins, l'assistance des fidèles au prêche ne devait pas toujours être régulière, surtout à la mauvaise saison. Chercher à connaître les lieux de culte fréquentés et leur

¹⁹ Abbé TOUSSAINT, *Villers-Cernay, Francheval et autres villages...*, Sedan, imp. Laroche, 2 tomes, 299 et 478 p.

rayonnement vise à recenser des sites considérés comme des pôles de la résistance réformée et donc à essayer de les détruire. La déclaration royale du 5 juillet 1685, qui cherche expressément à limiter la possibilité pour les fidèles de se rendre au culte après la grande vague de destruction des temples, interdit aux religionnaires de fréquenter les prêches hors du bailliage de leur domicile. C'est condamner les réformés champenois à ne plus se rendre dans le diocèse de Laon puisque limites religieuses et limites administratives coïncident pour une fois.

La disparition programmée des cultes de fiefs

Les sept cultes de fief en activité dans le diocèse sont mentionnés par l'archevêque qui semble très bien renseigné sur ce point. Il ne dit d'ailleurs mot des cinq autres Eglises qui n'ont plus d'existence à sa prise de fonction : La Berlière, simple annexe d'Imécourt qui n'est plus en activité, Guincourt encore mentionnée en 1666 mais dont le pasteur est celui d'Imécourt, La Hardoye où la châtelaine fait célébrer le prêche sur ses terres d'après une visite de 1663 ²⁰, Verrières, à l'existence éphémère, qui disparaît vers 1670, Voncq créée en 1581 et qui cesse de fonctionner avant 1678 mais qui compte quelques familles qui réussiront à maintenir leur foi à travers les persécutions tout au long du XVIIIe siècle.

Charles-Maurice Le Tellier évoque plusieurs prêches qui forment une sorte de dorsale dans le diocèse. Il mentionne rapidement celui de Villers-le-Tourneur, créé avant 1571, pour signaler que le culte n'est plus célébré sur les terres du seigneur local, M. d'Auger (ms fr. 6 028). Cette annotation doit dater de 1682 puisque le ministre en fonctions, Isaac Péron, est encore mentionné comme témoin dans les registres de mariages de Sedan le 20 avril 1681. Il s'intéresse un peu plus à Etrépigny (ms fr. 6 026), prêche de création récente, dû à Jean-Ernest de Terwel, originaire de Westphalie, officier étranger au service de la France, qui acquiert la seigneurie en 1661, peu avant son mariage ²¹ ; la suppression du prêche doit suivre de près le décès du seigneur le 16 février 1678 à Sedan, d'autant que son fils Daniel abjure le protestantisme dans la chapelle de la Mission en mai 1684. L'archevêque cite aussi le prêche de Sorcy et sa disparition peu avant la Révocation, là encore sur les terres d'un officier de carrière, également possessionné à Villers près de Mézières.

D'autres lieux de culte retiennent un peu plus l'attention de Charles-Maurice Le Tellier au point de leur consacrer une rubrique supplémentaire en fin de registre. L'archevêque s'inquiète devant Primat, un prêche de la seconde moitié du siècle avec pasteur résident, dans une paroisse dépourvue d'église, ce qui pourrait constituer une tentation pour les catholiques du lieu (ms fr. 6 026 et 6 028). Il cite à trois reprises un autre prêche, celui de Saint-Loup-aux-Bois, lui aussi récent et doté d'un pasteur résident, où s'assemblent 40 à 50 huguenots des alentours (ms fr. 6 026 et 6 028). Le fief de Villers aux portes de Mézières se révèle tout aussi inquiétant, en raison de la résidence de deux « seigneurs hérétiques » dont l'un, le sieur d'Haudanger de Guy, détenteur de la terre de Sorcy mentionnée plus haut, fait faire le prêche chez lui, assurant un soutien aux réformés tout proches de Charleville (ms fr. 6 026). Un dernier prêche est cité à trois reprises, celui qui est recueilli au château d'Imécourt depuis 1576 et qui irrigue plusieurs dizaines de paroisses d'Argonne (ms fr. 6 026). Comme les trois précédents, il réussit à se maintenir jusqu'à la Révocation et son pasteur, Abel de

²⁰ AD Marne G 252 folio 214

²¹ Roger GRAFFIN, Henri JADART et Paul LAURENT, « Les notices cadastrales de Terwel sur les villages de la frontière de Champagne en 1657 », dans *Revue historique ardennaise*, T. IX, 1902, p. 97-128.

Lambermont, réfugié à Maastricht puis à Olne, place de « la Barrière », y célébrera pendant des années le mariage de huguenots de Sedan et du Nord de la Champagne.

Pour un prélat catholique, tous ces sites dont beaucoup ont été créés sur leurs terres par des seigneurs réformés dans les années 1660/1670 et qui assurent, de par leur implantation dans le diocèse, un soutien spirituel efficace à des communautés dispersées constituent autant d'échardes qu'il convient d'éradiquer. Ceci explique des annotations comme celle sur le ressort de la terre de Saint-Loup-aux-Bois qui « relève du duché de Mazarin » (ms fr. 6 028) : depuis la suppression du culte public par sentence du présidial de Reims le 4 mars 1670, il n'y subsiste plus qu'un culte privé doté toutefois d'un pasteur ; l'article huit de l'édit de Nantes pourrait permettre sa suppression définitive puisqu'il stipule que les prêches ne peuvent se tenir dans les maisons nobles situées dans des localités appartenant aux seigneurs hauts justiciers catholiques sans leur consentement.

D'autres moyens de pression peuvent être utilisés contre les seigneurs protestants. Le soin mis à noter à deux reprises le grade et le régiment du seigneur d'Imécourt (ms fr. 6 026) et la mention du grade et de la garnison de M. d'Haudanger (ms fr. 6 026) laissent supposer une incitation à la conversion de nature à faciliter leur carrière. Dans ce dernier cas, l'archevêque n'hésite pas à faire une démarche personnelle auprès de l'intéressé pour en obtenir la promesse « de se faire catholique », ce qui, dans l'esprit du prélat, devrait aussi entraîner la conversion de la mère et des filles de l'officier. Obtenir l'abjuration d'une famille noble ne signifie d'ailleurs pas seulement le retour au catholicisme de membres de l'élite sociale, mais aussi la fermeture d'un lieu de culte. S'il persiste dans sa foi, le « bon » seigneur huguenot ne peut être pour l'archevêque qu'un homme vivant discrètement et sans bruit sur ses terres à l'image du seigneur de Vandy (ms fr. 6 028), de celui de Baâlons (ms fr. 6 028) ou de celui de Villers-le-Tourneur chez qui on ne fait plus le prêche (ms fr. 6 028).

Toutes les pratiques collectives de vie spirituelle, non expressément conformes à la législation, sont en effet impitoyablement réprimées comme les réunions de prières à Villers-devant-le-Thour, évoquées plus haut. Il en est de même pour l'administration du baptême et l'inhumation en lieu non autorisé à Charleville. Les cimetières même sont supprimés dans les localités où ne s'exerce plus le culte réformé. C'est sans doute le sort de celui de Francheval après la fermeture du temple en 1682. C'est en tout cas une démarche similaire que prévoit l'archevêque de Reims pour le cimetière de Douzy resté en usage malgré la restitution de l'église aux catholiques en 1644 (ms fr. 6 026), la large biffure dans le registre intervenant à sa suppression. L'arrêt du conseil du roi du 9 juillet 1685 consacre d'ailleurs cette interdiction généralisée à l'ensemble du royaume et une note lors d'une visite de la paroisse de Fontaine en 1685 envisage de solliciter auprès de l'intendant la démolition du cimetière ²².

Séparer catholiques et protestants

Dernière constante de la politique de l'archevêque : une stricte démarcation entre ses brebis et les fidèles réformés. La démarche concerne en premier chef les curés, bien distincts des laïcs dans une perspective tridentine et aussi en raison de leur mission dans la reconquête des âmes. La chose n'est pas nouvelle et dans le passé le curé des Grandes Armoises, accusé

²² Fontaine-en-Dormois dans le département actuel de la Marne ; AD Marne, G 277 folios 12 et 36.

de fréquenter trop souvent un huguenot de sa paroisse, s'était vu intimer l'ordre de ne plus fréquenter les « hérétiques »²³.

Le retrait du clergé

Il est vrai que ce genre de contact est de nature à pervertir l'esprit comme le montre le cas du jeune curé de Vrigne-aux-Bois dont le manque d'assiduité dans sa paroisse et l'ironie devant les « cérémonies de l'église » présentent pour l'archevêque un lien de causalité direct avec ses relations avec les religionnaires. La situation est similaire pour le curé de la paroisse voisine d'Iges : tous deux se voient rappeler à l'ordre par le doyen de Sedan (ms fr. 6 026). Il est vrai qu'ils exercent leur ministère dans des localités limitrophes de l'ancienne principauté de Sedan contre laquelle l'offensive est lancée.

Même si aucune contamination n'est à craindre de la part d'un ecclésiastique plus âgé, en poste à Douzy dans les vieilles terres de Sedan et « fort appliqué à son ministère », celui-ci se fait néanmoins tancer en 1676 par l'archevêque en personne (ms fr. 6 026). Le temps est loin où la bonne intelligence entre les communautés et les exigences de la vie sociale permettaient des contacts, des rencontres, des discussions voire des invitations réciproques entre fidèles de confessions différentes. L'archevêque privilégie plutôt l'efficacité pastorale et le zèle convertisseur des bons éléments de son séminaire tel Nicolas Jouvan qu'il fait passer du front occidental de l'offensive catholique en Thiérache à la paroisse de Saint-Loup-aux-Bois où s'exerce un culte de fief et où il « fait des merveilles » avant de le récompenser avec la cure de Chémery (ms fr. 6 034).

La fracture confessionnelle entre les écoles

S'il importe de bien différencier de l'ensemble de la population les curés en tant que vecteurs du sacré et de la reconquête religieuse, il convient également de bien séparer des religionnaires les fidèles catholiques, même dans la vie quotidienne. C'est ainsi que l'archevêque intervient à plusieurs reprises en ce qui concerne les écoles de Francheval et de Givonne, deux paroisses majoritairement protestantes. L'enseignement de la jeunesse n'est pas un fait neutre : il constitue au contraire, du fait des données dogmatiques qui y sont dispensées, un élément essentiel du maintien de la foi réformée du côté protestant et de la reconquête catholique de l'autre.

Favorisées par les princes de Sedan, les petites écoles se sont développées dans la principauté depuis la Réforme : un maître est attesté à Francheval depuis 1603, et un autre à Givonne depuis au moins 1641²⁴. Recrutés après examen par le maire, les échevins et des représentants de l'Eglise réformée, les maîtres sont inspectés deux fois par an par le consistoire qui contrôle la qualité et l'orthodoxie de l'éducation religieuse. Le rattachement de la principauté à la France entraîne la renaissance du catholicisme, favorisé par l'édit de Rueil (juin 1644) qui instaure délimitation des cures, restitution d'églises et de biens ecclésiastiques, rétablissement des dîmes et création d'écoles catholiques. Le succès de ces nouvelles écoles ne semble pas être toujours bien assuré et bien des familles catholiques continuent à envoyer leurs enfants à l'école des « hérétiques » dont elles ont l'habitude et qu'elles paraissent

²³ AD Marne G 252

²⁴ Pierre CONGAR, Jean LECAILLON et Jacques ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 220.

apprécier, ce dont se plaignent les curés de Francheval et de Givonne lors de la visite de l'archevêque en juin 1676.

La réaction du prélat est immédiate : il rappelle aux parents l'interdiction de cette pratique qui met leurs enfants au contact des idées protestantes et charge le gouverneur de Sedan d'y mettre fin (ms fr. 6 026). Une adjonction et une biffure montrent qu'à Givonne l'affaire est réglée avant la clôture du registre en 1682 ; il en est sans doute de même à Francheval. L'enjeu est d'importance : il s'agit du contrôle des âmes des jeunes générations. Soucieux d'enrayer la diffusion d'idées et de doctrines pernicieuses, l'archevêque régleme[n]te par deux fois les écoles le 12 juillet 1675 et le 5 janvier 1677 ²⁵. La législation royale prend le relais : interdiction est faite aux religionnaires par arrêt du 11 janvier 1683 de tenir école en dehors des lieux d'exercice public du culte. L'arrêt supprimant pour toujours l'exercice de la religion réformée dans la ville de Sedan (juillet 1685) interdit en même temps la tenue d'école à Raucourt et Givonne. Quelle que soit l'application effective de ces dispositions, la Révocation met fin définitivement à toute éducation en dehors de la religion officielle.

L'impossible mariage

Les familles se trouvent également traversées par les barrières qui cloisonnent progressivement la société. La cassure confessionnelle du XVI^e siècle n'avait jamais signifié la rupture entre les communautés, que ce soit dans la principauté de Sedan ou dans le diocèse de Reims. Les registres du consistoire de Sedan ²⁶ gardent trace de mariages entre membres des deux confessions (même s'ils sont vus avec méfiance par leurs autorités religieuses respectives) et des solutions variées mises en œuvre par les couples (l'adoption par la femme du culte du mari n'est pas systématique même si elle est fréquente avec retour, dans ce cas, à l'Eglise réformée lors de leur veuvage). Les conversions d'une Eglise à l'autre ne sont pas rares. Le protestantisme représente encore une force d'attraction à Sedan avant le rattachement à la France (les registres du consistoire recensent près de 1 100 abjurations de catholiques de 1594 à 1636 ²⁷). La petite Eglise d'Imécourt accueille de son côté entre 1667 et 1678, à une période où la persécution a déjà commencé, trois catholiques, étrangers à la région il est vrai, souhaitant renoncer aux erreurs de l'Eglise romaine ²⁸.

Dans le contexte de raidissement qui précède la Révocation, l'archevêque ne peut qu'être attentif aux questions de bigarrure religieuse. C'est ainsi qu'il écrit en 1672 à M. de Termes, lieutenant du roi au gouvernement de Sedan, qu'il convient de rappeler aux ministres du lieu les dispositions relatives au baptême des enfants nés « d'un père catholique et d'une mère hérétique » comptant sur leur sagesse pour s'y conformer ²⁹. Il note encore en 1679 avoir ordonné au curé de Givonne de lui rappeler à sa prochaine visite le cas de deux enfants issus d'un couple mixte et élevés par leur mère huguenote (ms fr. 6 026). Le père étant catholique, ces enfants devraient selon le prélat être éduqués dans l'Eglise romaine, voire

²⁵ Abbé TOUSSAINT, *op. cit.*, T. II, p. 92

²⁶ Voir notamment les registres de 1570 à 1597 (31 J 3) et de 1615 à 1636 (31 J 4) aux Archives des Ardennes et le registre de 1597 à 1614 à la Société d'histoire du protestantisme français à Paris.

²⁷ Registres du consistoire cités ci-dessus en cours de dépouillement en vue de publication.

²⁸ Société d'histoire du protestantisme français à Paris, ms 214 (1666-1684) microfilmé et conservé aux Archives des Ardennes sous la cote 1 Mi 1224.

²⁹ Jules de VROIL, Etude sur Charles-Maurice Le Tellier archevêque de Reims... », dans *Revue de Champagne et de Brie*, T. VI, 1879, p. 282.

dotés de tuteurs catholiques. Les registres paroissiaux catholiques et réformés ne livrent malheureusement aucune information sur la famille de Jean Pelot à l'exception de la mention par le curé du décès le 6 mai 1677³⁰ d'un charron de ce nom âgé de 65 ans ce qui paraît un âge bien tardif pour laisser de jeunes enfants, à moins qu'il ne s'agisse de l'aïeul.

Le prélat anticipe de peu sur la législation tendant à réprimer des situations qui ne peuvent qu'inciter les catholiques à « se pervertir ». Un édit de juin 1680 interdit en effet sous peine de bannissement la conversion des catholiques au protestantisme. Quelques mois plus tard en novembre, un autre édit interdit cette fois les mariages de catholiques avec « ceux de la R.P.R. », stipulant par avance leur invalidité ainsi que l'illégitimité des enfants qui naîtraient de ces unions. Cette dernière mesure semble difficile à faire respecter dans le royaume, ce qui montre bien qu'elle va contre des habitudes anciennes, avec pour conséquence une nouvelle déclaration le 18 juin 1685 prescrivant la démolition des temples où aurait eu lieu la cérémonie désormais interdite.

Même si la remarque de l'archevêque n'est pas datée, c'est sans aucun doute cette réglementation étouffante qui est à l'origine de la « familiarité scandaleuse » dans laquelle vivent deux notables de la région d'Ay (ms fr. 6 027). Le prélat a beau jeu de dénoncer ce qui semble bien un concubinage de fait mais les personnes incriminées, si elles sont sincères, n'ont pas vraiment la liberté d'un autre choix. Un catholique comme le sieur de Louvergny ne peut plus légalement se convertir ni même se marier au temple depuis 1680. Côté réformé, avant même cette date, il n'est guère envisageable pour une personne un peu convaincue d'accepter un mariage à l'église romaine, solution qui oblige à des actes équivalant à une abjuration (confession préalable et communion).

Charles-Maurice Le Tellier intervient une fois encore en personne : la situation est grave en raison de la position sociale des personnes concernées, même si le protestantisme est très minoritaire dans ce secteur. Les intéressés sont placés dans l'alternative de « se séparer » (la première des deux *Bérénice* remonte à novembre 1670) ou de se marier, ce qui implique une abjuration dont le soin est confié au prieur d'Epernay. La suite de cette démarche est pour l'instant inconnue et se trouve sans doute dans les registres paroissiaux de la région.

Les notes de visites de l'archevêque de Reims sur les réformés de son diocèse peuvent paraître à première vue décevantes : des notes brèves le plus souvent, assorties de ratures, quelques faits, des données chiffrées partielles sur les familles, mais aucun tableau d'ensemble. L'examen plus attentif et le traitement statistique des données font apparaître derrière l'apparence incohérente de ces remarques, dont aucune n'est anodine, une stratégie froide et réfléchie de destruction du protestantisme dans le diocèse. Elle repose sur une connaissance poussée des réalités locales, là surtout où les communautés sont plus importantes et là où elles peuvent s'appuyer sur une structure d'Eglise. Les faiblesses et les infractions à l'édit de Nantes sont minutieusement notées ainsi que les moyens d'action possibles et les résultats obtenus. Il s'agit bien d'un document de persécution tenu par un prélat rigoureux et méthodique.

Malgré ses lacunes, ce texte permet une bonne approche globale du protestantisme dans le diocèse, reposant sur des familles extrêmement dispersées et peinant à accéder aux lieux de culte malgré les relais offerts par les prêches des seigneurs locaux. Il montre bien

³⁰ AD Ardennes, E dépôt 191 / E 1.

aussi l'étranglement progressif des Eglises et des communautés ainsi que la régression brutale du nombre des religionnaires dans l'ancienne principauté de Sedan après la Révocation. A moins de découverte de documents nouveaux, il constitue pour l'instant la seule source à fournir des informations sur la tenue de cultes privés à Villers-devant-le-Thour et la célébration de baptêmes à Charleville. Il est aussi le seul texte à signaler l'attitude moins rigoriste de certains curés et la situation douloureuse de certaines familles. Il resterait à confronter ces notes avec divers autres documents de son administration à la Bibliothèque nationale (ms fr. 20 707 à 20 770) et avec les documents très précis des visites de doyens (G 252 à G 287 aux Archives de la Marne).

Le généalogiste trouvera peut-être dans la publication de ce document quelques pistes pour ses recherches. L'histoire du protestantisme rural dans le Nord de la Champagne est encore peu connue et se heurte souvent à la dispersion ou à la disparition des sources. Les dépouillements en cours (listes des réfugiés à Sedan au XVI^e siècle, mariages célébrés à l'Eglise de Sedan de 1572 à 1683, abjurations de catholiques de 1594 à 1636) permettront de poser de nouveaux jalons dans ce domaine, pour le diocèse de Reims comme pour des régions plus éloignées. Tout en continuant à espérer le miracle de la découverte de documents inconnus comme le recensement des nouveaux convertis du diocèse de Reims à l'automne 1686, trouvé le lendemain de Noël. Toutes ces nouvelles sources devraient permettre de dépasser le stade d'états statistiques un peu trop désincarnés pour aborder enfin toute l'épaisseur et la chaleur de destins individuels.

Odile JURBERT

N.d.l.R. Nous remercions Madame Jurbert, directeur des Archives départementales des Ardennes, de nous avoir adressé cette très intéressante étude.

MENTIONS RELATIVES AUX PROTESTANTS

DANS LES REGISTRES DES VISITES

DE CHARLES-MAURICE LE TELLIER

(1672-1702)

Sauf mention contraire, tous les lieux cités sont situés dans le département actuel des Ardennes.

Les mentions soulignées ci-après le sont dans le manuscrit original.

- **Ms français 6 025** : visites des doyennés de Fismes³¹, la Montagne, Saint-Germainmont et Rumigny (Ouest du diocèse) de 1672 à 1679

Ventelay³², folio 34

Il y a une famille d'huguenots dans cette paroisse. Elle ne fait point de scandalle.

Villers devant le Thour et Juzancourt son secours, folio 117

17 hérétiques qui s'assemblent les dimanches pendant la grande messe dans une de leurs maisons.

Ce texte est biffé et remplacé par : *N'y a plus que 2 mesnages. Vont au presche à Chéry³³ près Rozoy diocèse de Laon. Sont sages et ne font plus de bruict.*

- **Ms français 6 026** : visites des doyennés de Mézières, Mouzon, Grandpré et Rethel (Est du diocèse) de 1673 à 1682

Etrépigny, folio 24

Le seigneur d'Etrépigny est hérétique. C'est Truel. Il fait faire le presche chez luy (cette phrase est biffée postérieurement).

Vrigne (Vrigne-aux-Bois), folio 26

Ajouté postérieurement en marge de la notice consacrée au curé René Saingery, 30 ans : *et fréquente les huguenots. N'est pas assidu à sa paroisse et se raille des cérémonies de l'église. Je l'ay fait advertir par M. d'Olivet.*

³¹ Fismes et doyenné de la Montagne dans le département de la Marne.

³² Marne.

³³ Chéry-lès-Rozoy, Rozoy et Laon dans le département de l'Aisne.

Villers devant Mézières (Villers-Semeuse), folio 28

Les deux seigneurs sont hérétiques. Celuy de Villée c'est le sieur de Guy qui fait faire le presche chez luy. Celuy du secours [Saint-Martial de dessus le Mont] c'est des Fourneaux.

Bosséval, folio 29

2 mesnages d'hérétiques.

Bazeilles, folio 44

21 ? (corrigé en 8) mesnages huguenots. Vont à Givonne.

La Berlière, folio 47

3 mesnages d'hérétiques. Vont au presche à Raucourt.

Ajout postérieur : *Ne font point de scandalle.*

Douzy, folio 54

Ajouté postérieurement en marge de la notice consacrée au curé, Léonard Devaux, 53 ans : *bon ecclésiastique, homme de bien, fort appliqué à son ministère, fréquente un peu les huguenots. Je l'ay adverty en juin 1676.*

22 mesnages huguenots qui vont à Francheval. Complètement biffé et de restitution difficile: leur cimetièrre leur est demeuré mais j'ay prié M. de Lormes de le leur oster.

Francheval, folio 58

Il y a à Francheval un temple pour les hérétiques du lieu et des environs. Ce village est de la souveraineté de Sedan.

Ajout : *65 ménages d'hérétiques.*

On m'a fait des plaintes en juin 1676 de ce que les catholiques envoient leurs enfants à l'escholes chez les hérétiques et de ce que les ministres et proposants de Sedan et des terres de Sedan y preschent. J'ay prié M. de La Bourlye de mettre ordre à cela.

Givonne, folio 59

Il y a un temple pour les hérétiques de cette paroisse et ceux des environs. Ce lieu est de la souveraineté de Sedan.

Ajouté : *45 feux, 80 feux d'huguenots.*

Il faut défendre aux pères et mères d'envoyer leurs enfants chez le maître d'escholle des hérétiques.

Ajouté : *On s'est corrigé.*

En 1679, j'ay ordonné au curé de me faire souvenir, à la première visite, de deux enfants qui sont dans sa paroisse chez une mère hérétique quoique nez d'un père catholique Jean Pelot.

Rayé : *On m'a fait des plaintes en juin 1676 de ce que les enfants vont à l'escholle chez le maistre des hérétiques.*

Haraucourt, folio 60

A la paroisse, 5 ménages d'hérétiques. Vont au presche à Raucourt.

Iges, folio 61

Ajouté postérieurement en marge de la notice consacrée au curé, Nicolas Charloteau, 30 ans : *il fréquente les huguenots et n'est pas assidu à sa paroisse. Je l'ay fait advertir par M. d'Olivet. C'est un jeune homme de bonne phisionomie qui peut bien faire s'il veut et m'a promis de se corriger.*

Illy et un secours à Fleigneux, folio 62

Il y a treize mesnages d'hérétiques qui vont au presche à Givonne. A Flegneux, il y a 32 mesnages d'hérétiques qui vont aussy à Gyvonne.

Saint-Menges, folio 66
10 mesnages d'huguenots. Viennent à Sedan.

Raucourt, folio 74
Il y a un temple pour les hérétiques. C'est de la souveraineté de Sedan.
Ajouté : 35 mesnages d'hérétiques.

Sedan, folio 76
Il y a un presche.

Torcy, folio 79
Quatres ménages d'hérétiques. Viennent à Sedan.

Chennery et ses secours Imécourt et Hermonville ³⁴, folio 108
Il y a exercice de la religion prétendue réformée dans le château du seigneur d'Imécourt qu'on nomme de ce nom. Il est capitaine de cavallerie.
Ajouté : Il est premier capitaine et major du régiment d'Humières.

Cernay, folio 110
4 familles d'hérétiques qui font 20 personnes ou environ. Vont au presche à Imécourt.

Olizy, folio 117
Prima, hameau sans église où il y a un presche chez le seigneur.

Draize, folio 146
Deux familles d'huguenots qui font du scandalle. M'en ay escrit à M. de la Ilhière.

La Romagne, folio 156
Cinq mesnages huguenots sans scandalle. Vont au presche dans le diocèse de Laon.

Mesmont, folio 158
Une famille d'huguenots dans cette paroisse.

Rubigny, folio 166
Sept mesnages d'hérétiques dans ce lieu. Vivent sans scandalle et vont au presche à Chéry diocèse de Laon.

Huguenot, folio 176 (note isolée en fin de volume)

Villée devant Mézières (Villers-Semeuse) : chez Me Dodanger un ministre fait le presche hors ? de Mézières
A Charleville, déjà quinze familles d'hérétiques. Faire prier M. de Mantoue de les chasser puis le prier de régler qu'ils viveront dans l'observation des édits des huguenots du royaume.

³⁴ Il y a manifestement erreur de la part de l'archevêque qui confond la paroisse voisine de Remonville avec le hameau de Landreville.

Y contreviennent pour les enterrements et pour les baptêmes qu'ils font faire dans les maisons.

Imécourt, secours de Chenery, doyenné de Grandpré, exercice chez M. d'Imécourt

- Ms français 6 027 : visites du doyenné de Charleville, de la prévôté de Braux (Nord du diocèse), des doyennés d'Espernay et de Lavannes (Sud du diocèse) de 1674 à 1682

Ay ³⁵, folio 45

Il y a un presche pour les hérétiques. Il n'y a pas plus de quatre vingts ans qu'il est basté. Autrefois les habitans alloient au presche à Espernay. 60 ménages.

Athis ³⁶, folio 46

A Athys j'ai trouvé la damoiselle Picard, de la religion, qui est dans une familiarité scandaleuse avec le sieur de Louvrigny, demeurant à Tour sur Marne ³⁷, qui est catholique. Ils sont convenus devant moy de se séparer ou de se marier et pour cela j'ay donné un billet à laditte damoiselle adressant au prieur d'Espernay pour l'instruire et j'ay donné au p. de Bassy pouvoir de recevoir son abjuration, si Dieu lui fait la grâce de se convertir, cela est finy.

- Ms français 6 028 : visites des doyennés d'Attigny, du Châtelet, de Cernay et Dun (centre et Est du diocèse) de 1673 à 1682

Chagny, folio 4

A Chagny, deux familles d'hérétiques. Vivent sans scandalle. Vont à St-Loup aux Bois.

Chestres, folio 6

A Falize (Falaise) [...], un mesnage d'huguenots.

Savigny, folio 32

Quatres mesnages d'huguenots.

Vandy, folio 37

Le seigneur est huguenot. Demeure sur le lieu et vit sans scandalle. A bonne réputation.

Baâlons, folio 55

2 familles d'huguenots demeurant à Hiéraumont ³⁸ hameau dépendant de cette paroisse. C'est M. de Melin colonel ancien de cavallerie (2 mots illisibles). Vivent sans scandalle.

Saint-Loup-aux-Bois (Saint-Loup-Terrier), folio 70

On fait le presche chez le seigneur. C'est M. de Briquemau.

Il n'y a qu'une famille huguenotte outre celle de M. de Briquemau.

Sorcy, folio 73

³⁵ Marne

³⁶ Marne

³⁷ Tours-sur-Marne, dans la Marne

³⁸ Géraumont

On le fait presche (l'inversion est dans le texte) chez M. d'Odanger. Phrase précédente rayée ensuite.

A Sorcy il n'y a qu'un mesnage huguenot et la veuve de feu d'Odanger qui demeure avec trois de ses petites filles. Cette terre est à d'Odanger capitaine d'une compagnie franche (rayé : qui) suisse qui est en garnison à Saint-Omer. Il m'a promis de se faire catholique et assurément il me tiendra sa parole.

Villers le Tourneur folio 79

Cette terre est à M. d'Auger qui est huguenot. Sa famille y demeure. On y faisait le presche mais on ne le fait plus.

Dernier folio non numéroté

Doyenné d'Attigny :

A Prima, hameau dépendant de Savigny, il y a un exercice de la RPR chez M. de Savigny de Broys doyen d'Attigny. Un ministre y demeure.

Doyenné du Châtelet :

A Saint-Loup aux Bois, la terre relève du duché de Mazarin. Chez Briquemau est un presche et un ministre résident sur le lieu. S'assemblent au nombre de 40 ou 50.

Ms français 6 032 : visites des doyennés de Rethel, Rumigny, Charleville, Braux, Mouzon et Mézières (moitié Nord du diocèse) de 1684 à 1702

Bazeilles, folio 220

En marge : 13 (corrigé en 6) mesnages de nouveaux convertys : 3 à La Moncelle, 10 à la paroisse.

La Berlière, folio 226

En marge : 6 ménages de nouveaux convertys, 18 communiant.

Douzy, folio 240

19 mesnages de nouveaux convertys.

Francheval, folio 248

40 (corrigé en 30) mesnages de nouveaux convertys.

Givonne, folio 250

nouveaux convertys 70 mesnages y compris Daigny.

Haraucourt, folio 252

A Haraucourt 5 mesnages, 18 communiant. Rayé et corrigé en : 2 mesnages de nouveaux convertys.

Illy, folio 256

26 (corrigé en 18) ménages de nouveaux convertys, 16 (corrigé en 3) à la paroisse et dix (corrigé en 15) au secours [Fleigneux]

Saint-Menges, folio 264

10 (corrigé en 8) mesnages de nouveaux convertys

Raucourt folio 280

35 (corrigé en 12) mesnages de nouveaux convertys. Cela fait 120 communicants.

Ms français 6 034 : visites des doyennés de Dun, Grandpré, du Châtelet, et d'Attigny de 1684 à 1702 (centre et Est du diocèse)

Saint-Loup aux Bois (Saint-Loup-Terrier), folio 157

Me Nicolas Jouvan, prestre de mon diocèse aagé de 27 ans. Je l'ay tiré de mon séminaire pour luy doner d'abord la cure de La Romagne et puis celle cy qui est meilleure et où il y a beaucoup d'huguenots. Il y fait des merveilles.

En may 1690, je luy ay doné la cure de Chémery.

LES LA TREMOILLE ET LE PROTESTANTISME

au XVIe et au XVIIe siècle

(Suite)

(cf. cahier du CGP n°84)

4. HENRI DE LA TREMOILLE, IIIe DUC DE THOUARS

Henri de La Trémoille, troisième duc de Thouars, est un personnage que nous avons tous rencontré dans notre enfance en lisant, dans la bibliothèque verte, *Les Trois mousquetaires* d'Alexandre Dumas.

C'est, en effet, dans l'hôtel du duc, à Paris que se réfugia un jour de l'an 1625, Bernajoux, ce garde du Cardinal, blessé par d'Artagnan. Le lendemain, Louis XIII, à l'issue de la rencontre qu'il eut à ce propos avec le duc de La Trémoille, lui fit remarquer qu'il voulait être de ses amis, mais qu'il le négligeait ; il y avait bientôt trois ans qu'il ne l'avait vu, si ce n'est quand il l'envoyait chercher.

A quoi Henri de La Trémoille répondit : « *Merci, sire ; mais que Votre Majesté croie bien que ce ne sont point ceux qu'elle voit à toute heure du jour qui lui sont les plus dévoués* ». Dumas dans cette anecdote qu'il a puisé dans les *Mémoires de Monsieur d'Artagnan* publiées en 1700 par Courtilz de Sandras, donne comme nous le constaterons, une image véridique du duc de La Trémoille.

En ce début du XVIIe siècle, Henri de La Trémoille était un des plus grands seigneurs du royaume. Il portait les titres de : duc de Thouars, prince de Tarente et de Talmont, comte de Laval, Villefranche, Montfort, Quintin, Taillebourg, Bénon, Guynes et Jonvelles, vicomte de Rennes et de Bais, baron de Vitré, Didonne, Berrie et Mauléon, marquis d'Espinay. Mais, en dehors de cette anecdote rapportée par Alexandre Dumas, il n'est cité dans les livres d'histoire que pour avoir abjuré entre les mains du cardinal de Richelieu, le 18 juillet 1628, lors du siège de La Rochelle.

Même les historiens de Thouars³⁹ tendent à minimiser son rôle en attribuant la construction du nouveau château de cette ville à son épouse, Marie de La Tour d'Auvergne. Pourtant comme le souligne Norbert Elias, dans la société de cour de ce premier XVIIe siècle, la grandeur et la magnificence de l'habitation n'étaient pas en premier lieu une marque de la richesse, mais une marque du rang. L'apparence de la maison de pierre dans l'espace est, pour le grand seigneur et toute la société seigneuriale, le symbole de la position et de l'importance

³⁹ DROUYNEAU de BRIE, *Mémoires de la ville de Thouars* (1742), Ed. Jean Luc Tulot, Saint-Brieuc, 1999 ; P. V. J. BERTHRE de BOURNISEAUX, *Histoire de Thouars*, Niort, 1824, réédition Res Universis, Paris, 1992 ; Hugues IMBERT, « Histoire de Thouars », *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences et Arts des Deux-Sèvres*, 2e série, tome X, 1870, réédition Office d'édition du livre d'histoire, Paris, 1996.

du rang de la « maison » dans le temps, c'est à-dire du lignage, dont le maître de la maison est le représentant vivant⁴⁰.

Les historiens protestants n'ont qu'une connaissance très superficielle de Henri de La Trémoille⁴¹. Ils ne voient en lui qu'un grand de plus qui déserta le protestantisme⁴². Aucun d'entre eux, notamment, ne prend en compte l'influence qu'exerça sur lui Duplessis-Mornay, le sage du protestantisme français. Pourtant, s'ils avaient ouvert l'*Histoire de la vie* de ce dernier, publiée en 1647⁴³ et les deux volumes de l'édition de 1651-1652 de sa correspondance pour les années 1600-1623⁴⁴, ils auraient vu combien le « pape des huguenots » veilla à l'éducation et à la formation du jeune duc de La Trémoille, le morigénant au besoin lorsqu'il s'engagea imprudemment en 1615 aux cotés de son cousin-germain, le prince de Condé. En 1621, Henri de La Trémoille, suivant ses préceptes, tenta jusqu'au bout de convaincre les faucons de l'assemblée de La Rochelle de renoncer à la guerre ; mais Duplessis-Mornay n'était plus alors qu'une figure du passé.

Pour leur part, les historiens catholiques ignorent Henri de La Trémoille car, en dépit de sa conversion, s'il favorisa l'implantation d'ordres catholiques à Thouars (les Ursulines en 1632, les Clairettes en 1652), il ne chercha ni à obliger son épouse à se convertir, ni à interdire le culte protestant dans ses possessions⁴⁵. Qu'auraient-ils pensé de lui en apprenant qu'en

⁴⁰ Norbert ELIAS, *La Société de Cour*, Calman-Lévy, 1974, édition de poche « Champs », Flammarion, 1985, p. 32.

⁴¹ Frères HAAG, *La France protestante*, Paris, 1846-1859, 10 vol. et Slatkine reprints, Genève, 1966 tome VI, p. 419.

⁴² Cette liste n'est en faite pas très longue : Lesdiguière en 1622, Henri de La Trémoille en 1628, Brassac à la même époque, le duc de Bouillon en 1634, Gaspard de Coligny en 1643, Turenne en 1668 ainsi que ses neveux, Duras et Lorges, le prince de Tarente en 1670. Un seul duc était encore protestant à la Révocation, le duc de La Force. Les membres de la noblesse seconde des marquis et comtes comme la masse des gentilshommes comptaient toutefois encore un bon nombre de protestants. Mais cette noblesse protestante est délibérément ignorée de l'historiographie protestante, qui entend donner une image populiste du protestantisme, oubliant le rôle important que joua cette noblesse pour le maintien du culte en raison de leurs droits des seigneurs hauts justiciers et qu'elle n'épargna pas son sang dans les armées de Guillaume d'Orange.

⁴³ *L'Histoire de la vie de Messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, ...* in-4° publiée en 1647 à Leyde, chez Bonaventure et Abraham Elevier, est attribué généralement à Daniel de Licques, un gentilhomme de Duplessis-Mornay qui l'avait « nourri et façonné près de douze ans ». Daniel de Licques mourut le 30 avril 1616 à Loudun et son ouvrage fut achevé par Jean Daillé, ministre de Duplessis-Mornay.

⁴⁴ DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites aux Roys, Reines, Princes, Princesses, Seigneurs, & plusieurs grands personnages de la chrestienté, depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, Chez Louis Elzevier, Amsterdam, 2 vol, 1652,

⁴⁵ Sur ce point Henri de La Trémoille se conforme à l'attitude de Louis XIII. Celui-ci en effet dans sa lutte contre les protestants n'envisagea pas de les contraindre à la conversion, ni de toucher à l'Édit de Nantes. Ce qu'il n'admettait pas c'était la rébellion, l'atteinte portée à son autorité. (Cf. Victor L. TAPIÉ, *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Coll. Champs, Flammarion, 1980, p. 124-126). Dans cet esprit, Henri de la Trémoille au début des années 1660 a présenté un *Discours sur le sujet des commissions données pour le razement des temples de ceux de la R.P.R.* où il souligne qu'ils sont ses « fidèles sujets » et conjure Louis XIV de s'en tenir à « l'observation inviolable des édits » pour « n'esbranler jamais une paix qu'il a établie par sa valeur et sa prudence ». Hugues IMBERT,

décembre 1659, lors de la visite que fit au château de Thouars le ministre Jacques Couët-du-Vivier, il lui demanda de répéter « une partie des choses » qu'il avait dites en chaire⁴⁶.

La première enfance

Henri de La Trémoille, né le 22 décembre 1598, était le fils aîné du duc Claude de La Trémoille, un des grands du parti protestant, et de Charlotte-Brabantine de Nassau, fille de Guillaume le Taciturne. Il eut deux sœurs : Charlotte, née en 1599 et Elisabeth, née en 1601, morte en 1604, et un frère : Frédéric, né en 1602.

Henri de La Trémoille perdit son père à l'âge de 5 ans ; sa mère, Charlotte-Brabantine de Nassau, ne se remaria pas et se consacra à l'éducation de ses enfants et à la gestion des biens des La Trémoille.

C'est à ce titre qu'elle revendiqua, en 1606, au nom de son fils aîné, l'héritage de la Maison de Laval, à la suite de la mort survenue en Hongrie le 3 décembre 1605, de François de Coligny, comte de Laval. Héritage qui fit de Henri de La Trémoille un des plus puissants feudataires du royaume.

Redoutant que son fils aîné ne lui soit enlevé pour être élevé dans la religion catholique, Charlotte-Brabantine de Nassau, lors de ses séjours à la Cour pendant les années 1605, 1606 et 1607, le laissa avec sa soeur et son frère cadet à Thouars ou à l'Ile-Bouchard. Elle ne se résolut à le présenter à la Cour qu'en 1608.

Charlotte-Brabantine de Nassau veillait particulièrement à l'éducation de son fils aîné. Elle lui donna pour gouverneur un compagnon d'armes de son père : Zacharie du Bellay, sieur du Plessis et pour précepteur, sur la recommandation du duc et de la duchesse de Bouillon, un écossais : Adam de Brusse.

Henri de La Trémoille était un élève moyennement doué. Dans une lettre de la fin de l'année 1607, le duc de Bouillon fait part à sa belle-sœur de la confiance que le duc de Montpensier lui avait fait à son propos :

« Il me contoit hier à Mme vostre belle-mère et à moy des gentillesses de Messieurs vos enfants, remarquant ung peu de tristesse à Monsieur de La Trémoille, qu'il atribue aus trop longues estudes qu'on luy fet faire ; et dit que Le Plessis luy disoit qu'il les luy failloit ainsy longues pour les luy faire retenir et que souvant après avoir estudiay trois heures, il n'avoit rien retenu ».

Reprenant Montaigne, le duc de Bouillon ajouta :

« Cella me feroit croire que les longueur luy lase l'esprit et la quantité d'estude luy surcharge la mémoire, chose dangereuse et où l'on doit apporter grande prudence pour donner aus esprits les besoins quy leurs convyennent et que il ne se desgoutent »⁴⁷.

« Registre de correspondance de Henri de La Trémoille, duc de Thouars », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXXI, 1866, p. 280-284.

⁴⁶Roger MAZAURIC, "Lettres de Jacques Couët-du-Vivier à Paul Ferry", BSHPF, tome 122, avril-juin 1976, lettre du 16 décembre 1659, p. 257-258.

Toutefois, le pasteur de Thouars, André Rivet, dans sa lettre du 16 février 1608 à Charlotte-Brabantine de Nassau notait quelques progrès chez l'enfant :

« (...), je vous puis attester que son jugement se forme tous les jours visiblement, qu'il a beaucoup plus d'arrest & comprend mieux ses leçons que par le passé, et je [le] trouve à présent beaucoup mieux principé en la grammaire latine »⁴⁸.

Les années d'apprentissage

Le 24 mars 1611, Henri de La Trémoille fut admis pour la première fois à la Cène. Le registre du consistoire de Thouars relate la cérémonie :

« (...) se présenta Monseigneur le duc de ce lieu, lequel, de sa propre bouche, ayant proposé la grâce qu'il avoit eue de Dieu d'estre né et baptisé en l'Eglise de Dieu, témoigna le grand désir qu'il avoit de participer à l'avenir à la sainte Cène du Seigneur. Sur quoi, après que M. Rivet, pasteur de cette église, lui eût représenté le contentement qu'il apportoit aux gens de bien par un tel désir et ce qui étoit de son devoir pour l'avenir, il lui déclara, au nom de la compagnie, que, attendu que par les catesquismes particuliers, par lesquels il avoit ci-devant été examiné, elle étoit bien informée de sa bonne instruction, ce qu'il désiroit lui étoit accordé avec applaudissement pour l'édification de toute l'Eglise »⁴⁹.

La même année, Henri de La Trémoille, sous l'égide de Duplessis-Mornay, fit ses premiers pas dans l'arène politique, en assistant à l'assemblée protestante de Saumur et à un synode provincial tenu à Thouars. Cette première expérience déplut à sa mère, qui redoutait qu'il ne soit l'objet de manipulations à Thouars et notamment de la part d'Agrippa d'Aubigné, l'ancien compagnon de son père. Aussi, en 1612, le confia-t-elle à son oncle le duc de Bouillon, qui l'emmena avec lui lors d'une mission qu'il effectua cette année là en Angleterre. L'année suivante, Henri de La Trémoille alla en Hollande pour voir ses oncles Maurice et Frédéric-Henri de Nassau. A cette occasion, sa mère lui dressa un emploi du temps complet et lui demanda de noter « ce qu'il y a de plus remarquable par les villes où il passera et d'en faire un petit recueil »⁵⁰.

Lorsqu'il eut atteint sa quinzième année, Henri de La Trémoille, comme tout jeune gentilhomme de bonne maison, fit avec son gouverneur et son précepteur, son grand tour d'Europe, parcourant en 1614 l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, l'Italie du Nord et la Suisse et prolongeant son voyage pendant le premier semestre de l'année 1615 dans le midi de la France ; ce voyage dura 18 mois.

⁴⁷ Archives nationales, 1 AP 434/49. Henri de La Trémoille progressa. Le 13 janvier 1646, André Pineau écrivait à son oncle André Rivet : « Il sçait plus de latin que jamais et est reconnu pour le sçavant seigneur de France. Aussi la lecture est son plus ordinaire divertissement, et ayant un excellent esprit, un ferme jugement, et une heureuse mémoire, il est devenu αυτοδιδακτος ». Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 286/III/3.

⁴⁸ Archives nationales, 1 AP 353/131.

⁴⁹ Hugues IMBERT, « Registre du consistoire de l'Eglise de Thouars (1594-1615) », in *Documents inédits sur Thouars*, Thouars-Niort, 1879-1881, 3 vol, 1^{ère} Série, p. 171.

⁵⁰ Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Chartrier de Thouars*, p. 124-125.

A son retour, Henri de La Trémoille connut une première déception. En effet, la régente Marie de Médicis, dans l'optique des mariages espagnols, privilégiant le duc Henri de Rohan, lui interdit de se rendre aux États de Bretagne. Duplessis-Mornay, alarmé par l'antagonisme qui risquait de se développer entre les La Trémoille et les Rohan, assisté par La Force et Parabère trouva un accord : « *M. de Rohan doit prier M. de La Trémoille de s'abstenir des États prochains moyennant quoy il s'abstiendrait des suivans* ». Cet accord fut approuvé par l'assemblée protestante de Grenoble⁵¹.

Mais, il ne faut alors pas s'étonner si, au mois de novembre 1615, Henri de La Trémoille, accompagné de ses amis, rejoignit en Poitou⁵² son cousin germain le prince de Condé, en rébellion contre la régente.

Dans son enthousiasme juvénile, il tenta même, le 29 décembre 1615, de convaincre Duplessis-Mornay de s'engager dans ce mouvement, mais celui-ci, le 15 janvier 1616, lui répondit que ses conseils, bien séants à la générosité de son âge, ne s'accordaient pas bien avec ses cheveux blancs⁵³.

Au lendemain de la signature de la paix de Loudun, Henri de La Trémoille accompagna son oncle à Paris. Il revint à Thouars après l'arrestation du prince de Condé, le 1er septembre 1616. Au mois d'octobre suivant, au grand mécontentement de sa mère, alors à Vitré, il soutint, avec un corps de 100 cavaliers, La Rochelle menacée par le duc d'Épernon.

Une note secrète de cette époque, sur les principaux chefs et hommes de valeur de ceux de la R.P.R., décrit Henri de La Trémoille de la manière suivante :

*« Le duc de La Trimouille tient le premier rang et est en grande considération dans ce party à cause de l'honneur qu'on porte à la mémoire de son père. Toutesfois en ces derniers mouvemens, il laissa échapper une occasion de se signaler, de sorte qu'il a besoin de faire quelque action relevée pour faire voir que ce malheur ne luy arriva que faute de bon conseil, car la Cause ne demande pas de cappitaines sages de l'aage de seize ans, mais vaillans et hazardeux, encores qu'ils aient les cheveux gris »*⁵⁴.

Pendant l'été 1617, à la suite de la prise du pouvoir par Louis XIII, Henri de La Trémoille se rendit à la Cour avec sa mère pour assurer le souverain de leur fidélité. Il présida au mois d'octobre pour la première fois, en tant que baron de Vitré, l'ordre de la noblesse aux États de Bretagne réunis à Rennes, selon les termes de l'accord conclu au mois de juin 1615 avec le duc Henri de Rohan.

⁵¹ *Histoire de la vie de Messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly,...*, op. cit., p. 409-413.

⁵² FONTENAY-MAREUIL, *Mémoires*, Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XIX, Didier, Paris, 1857, p. 100.

⁵³ DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites aux Roys, Reines, Princes, Princesses, Seigneurs, & plusieurs grands personnages de la chrestienté, depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, Chez Louis Elzevier, Amsterdam, 1652, tome I, p 870-871 et 882-885.

⁵⁴ Frères HAAG, *La France protestante*, Ed. Bordier, tome I, article Baudéan, colonne 976. Dans cette note le duc de Bouillon n'est pas épargné : « *Le duc de Bouillon est sage, vaillant et grand cappitaine, puissant d'alliance et d'intelligence aux Allemaignes et au Pais-Bas, mais malheureux, fin et artificieux, plus amy de son bien que de toute autre chose et du quel on ne se servira jamais qu'avec nécessité* ».

Le 23 juillet 1618 à Saint-Germain, Henri de La Trémoille rendit aveu au Roi, entre les mains du garde des sceaux Guillaume du Vair, pour son duché de Thouars, sa principauté de Talmont, ses comtés de Laval, de Taillebourg, de Bénon, de Montfort, de Quintin, sa vicomté de Rennes, ses baronnies de La Trémoille, de Vitré, de la Roche-en-Nort, de l'Isle-Bouchard, de Berrie et de Mauléon. Il resta à la Cour pour obtenir l'agrément du souverain en faveur de son mariage avec Marie de La Tour d'Auvergne⁵⁵.

Henri de La Trémoille, III^e duc de Thouars

Henri de La Trémoille ne devint réellement le chef de sa Maison qu'à la suite de son mariage, à l'âge de vingt ans, avec sa cousine germaine Marie de La Tour d'Auvergne, née le 17 janvier 1601 à Turenne. Le contrat de mariage fut passé le 19 janvier 1619 et le mariage célébré le dimanche 18 février suivant à Sedan,⁵⁶. Ils eurent six enfants : Henri-Charles, né le 17 décembre 1620 à Thouars, un enfant né au mois de mars 1623 à Thouars qui ne vécut que quelques semaines, Louis-Maurice, né le 8 juin 1624 à L'Isle-Bouchard, Elisabeth, née le 19 juillet 1628 à Vitré, Marie-Charlotte, née le 26 janvier 1632⁵⁷ et Armand-Charles, né le 15 juin 1635⁵⁸.

Henri de La Trémoille, à la suite de l'évasion spectaculaire de Marie de Médicis, puis de la mort de la maréchale de Fervacques, dut par deux fois s'arracher des bras de sa jeune épouse. A la fin du mois de juin, il était à Tours près de Louis XIII. A Thouars, ses agents s'affairaient pour accueillir leur jeune duchesse. Celle-ci arriva enfin le 9 septembre, avec sa mère, ses sœurs et son petit frère Henri.

Mais, Henri de La Trémoille ne put rester que quelques jours avec elle. 1619, était l'année où, selon l'accord conclu avec Henri de Rohan, il lui revenait de présider l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne. Laissant, Marie de La Tour d'Auvergne à Thouars, il prit le chemin de Vannes où les Etats de Bretagne se tinrent du 28 septembre au 13 octobre. Gilles Chesneau de La Motte, le procureur fiscal de Vitré, rapporte que pendant cette session des Etats, fidèle à la politique d'entente cordiale avec les catholiques qu'avait pratiquée jusque là sa mère, « *il donna aux Pères des Carmes Réformez un emplacement pour s'établir en sa ville de Quintin, & du bois à merrain à bastir leur Eglise & leur Maison* »⁵⁹. Cette attitude d'Henri de La Trémoille doit être signalée, car lors qu'il sera devenu catholique, il agira de même envers ses anciens coreligionnaires et les autorisera à construire de nouveaux temples à Thouars et à Vitré.

⁵⁵ Archives nationales, 1 AP 406/2.

⁵⁶ Lettre de Louise de Coligny à Charlotte-Brabantine de Nassau du 20 février 1619.

⁵⁷ Charlotte-Brabantine de Nassau dans sa dernière lettre à sa sœur Elisabeth en date du 4 juillet 1631 écrit que « *notre chère fille (...) ne met en doute sa grossesse* » (Archives Nationales 273 1P 180). L'enfant reçut le prénom de sa grand mère, Charlotte décédée le 19 août 1631, et celui de sa mère Marie.

⁵⁸ Pierre Scévole de SAINTE-MARTHE, *Histoire généalogique de la Maison de La Trémoille*, Paris, 1667, p. 269.

⁵⁹ Gilles CHESNEAU de LA MOTTE, *Actions de réjouissances faites en la ville de Vitré à la naissance de M. le prince de Talmond ... où sommèremment est déduite l'origine... des maisons de La Trimouille et de Laval*, Tite Haran, Rennes, 1621, in-8°, p. 68-70.

Du 25 septembre 1619 au 18 avril 1620, l'assemblée protestante se réunit à Loudun et pendant la durée de ses travaux, Henri de La Trémoille fut régulièrement visité à Thouars par plusieurs de ses membres. Les diverses correspondances adressées à Charlotte-Brabantine de Nassau, résidant alors à Paris, font état notamment des visites du président de l'assemblée, le vidame de Chartres, des marquis de La Moussaye, de Châteauneuf et de Colombières⁶⁰, de MM. de Vérac, de La Noue, de Jacques Clémenceau, ministre de Poitiers, de Louis Le Cercler de La Chappelière, ministre de La Rochelle et de Pierre Hespérien, ministre de Sainte-Foy.

Au mois de juillet 1620, parce qu'il était mécontent du « *peu de conte qu'on faisoit de luy à la Court & de n'avoir receu aucunes lettres du Roy* », Henri de La Trémoille prit le parti de la Reine-mère. Celle-ci lui donna commission pour lever deux régiments et une compagnie de gendarmes ; pour en financer la levée, il saisit les deniers du Roi à Thouars⁶¹.

La déroute des partisans de Marie de Médicis aux Ponts-de-Cé, le 7 août, intervint avant que Henri de La Trémoille ne les eut rejoint. Il ne put que laisser sa mère réparer sa bétise. Celle-ci pria Duplessis-Mornay d'intervenir en sa faveur. « *Lequel envoya un gentilhomme vers Sa Majesté, lui remontra que ladite Dame avoit tousjours tenu bon pour son service ; et pour la place qu'elle luy respondit qu'elle ne sortiroit point de sa nature & de son usage, sçavoir de ville de seureté* ». Les officiers et principaux habitants de Thouars portèrent les clefs de la ville et firent les soumissions à Brissac ; le duc de La Trémoille, dûment chapitré, fit amende honorable, le 17 août à Montreuil-Bellay⁶².

Henri de La Trémoille et l'assemblée de La Rochelle

Le rétablissement du catholicisme dans le Béarn par Louis XIII fut une nouvelle alarme. A l'annonce de l'entrée du souverain à la tête de son armée dans cette province, le corps de ville de La Rochelle, considérant que les promesses faites lors de l'assemblée de Loudun n'avaient pas été tenues, adressa des lettres aux assemblées provinciales, les invitant à envoyer des députés à La Rochelle pour le 25 décembre 1620. Henri de La Trémoille se fit représenter à cette assemblée par le Sieur de La Bourdelière⁶³.

Echaudé par son expérience passée, Henri de La Trémoille ne se laissa pas entraîner par les faucons du parti protestant et écouta sa mère. Celle-ci était profondément attachée à la religion réformée mais, hollandaise de naissance, considérait que le sort du protestantisme ne se jouait pas en France, mais dans l'Empire. Par ailleurs, ayant connue dans sa jeunesse les horreurs de la guerre civile, le Roi lui paraissait être le seul garant possible de la paix et de la sûreté de ceux de la Religion.

⁶⁰ Prégent de Lafin, vidame de Chartres, représentait l'Ile de France, Amaury II Gouyon, marquis de La Moussaye, la Bretagne ; Charles de Pierre-Buffière, marquis de Châteauneuf, la Basse-Guyenne ; Gabriel de Bricqueville, marquis de Colombières, la Normandie ; Olivier I de Saint-Geroges, seigneur de Vérac et Claude de La Noue, seigneur de Montreuil-Bonnin, le Poitou.

⁶¹ *Histoire de la vie de Messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly,...*, op. cit., pp. 534-535.

⁶² *Ibid.*, p. 537.

⁶³ Laurent Chapeau, sieur de La Bourdelière, était le gouverneur de Thouars. Le registre du consistoire de Thouars pour les années 1594-1615, fait état, le 1^{er} avril 1599, de son admission « *comme membre de l'Eglise du Christ* ».

Pressé par sa mère, Henri de La Trémoille, en collaboration avec Duplessis-Mornay et Henri de Rohan, tenta de convaincre l'assemblée de La Rochelle de se séparer avant qu'il ne soit trop tard⁶⁴. Le 1er mars, se tint à Niort une rencontre avec une délégation de l'assemblée de La Rochelle menée par le marquis de Châteauneuf⁶⁵. Cette rencontre fut un échec ; Rohan et son frère Soubise ne surent résister à l'allant de Châteauneuf. Henri de La Trémoille, obéissant à sa mère et à Duplessis-Mornay, ne se laissa toutefois pas engager. Dans l'abrégé de sa vie qu'il a laissé, il note que :

« L'an 1621, au mois de mars, l'assemblée de La Rochelle se continuant toujours nonobstant les deffences, et voyant pour cela toutes choses à la cour se préparer à la guerre, commença de penser aux moyens de se tenir sur la deffensive, en s'assurant de places et de chefs pour conduire leurs forces, et pour cet effet envoya le sieur de Chasteauneuf avec six députtez vers M. de La Trémoille, à Pons, pour luy offrir le commandement général de l'armée, tant par mer que par terre. M. de Rohan y arriva en mesme temps pour le mesme sujet, dont il luy fit très-instantes prières, à quoy néanmoins M. de La Trémoille ne voullut point entendre par le seul respect de sa fidélité naturelle envers son roy ».

Henri de La Trémoille se rendit à La Rochelle le 1er mai 1621. Aux députés qui étaient allés au devant de lui, il déclara *« qu'il se tiendra toujours aux conclusions de la compagnie et qu'il contribuera tout ce qu'il dépend de luy pour la conservation des églises »*⁶⁶. Il en partit le 7 mai en protestant *« qu'il contribuera tout ce qui dépendra de luy pour le bien des églises »*, en soulignant toutefois que *« s'il se trouvoit moiën d'accomodement »*, il *« conseillera toujours de les embrasser »*⁶⁷. Pendant que sa mère gardait Thouars, Henri de La Trémoille, suivant les conseils de Duplessis-Mornay, se rendit à Taillebourg *« tant pour se trouver plus esloigné de la Court lorsqu'elle approcheroit, que plus proche de La Rochelle s'il y restoit quelque moyen de traiter »*⁶⁸.

⁶⁴ Dans sa lettre du 23 janvier 1621 au souverain, Duplessis-Mornay fait état de la rencontre qu'il eut avec Henri de La Trémoille et Henri de Rohan, le 19 janvier 1621, à Loudun *« pour rechercher, par commun advis, que V. M. eut subject de déposer son indignation contre ceux qui sont assemblés à La Rochelle »*. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenans divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites aux Roys, Reines, Princes, Princesses, Seigneurs, & plusieurs grands personnages de la chrestienté, depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, Louis Elzevier, Amsterdam, 1652, tome II, p. 544-547.

⁶⁵ A cette effet, Duplessis-Mornay rédigea à l'intention de Henri de La Trémoille un mémoire et un modèle d'avis *« à donner par les Grands de la Religion à l'Assemblée de La Rochelle »*. *Ibid.*, tome II, p. 584-589.

⁶⁶ A. de BARTHELEMY, *« Actes de l'assemblée générale des églises réformées de France 1620-22 »*, *Annales Historique du Poitou*, tome V, 1876, p. 93.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 97.

⁶⁸ *Histoire de la vie de Messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly,...*, *op. cit.*, p. 592. Le château de Taillebourg selon une relation contemporaine des événements est présenté comme *« une place des plus importe de ce Royaume, estant une forteresse presque inaccessible, estant bastie sur le haut d'un rocher, le pied duquel est deffendu d'une très profonde rivière, qui en empesche les advenuës. Cette place est encore très forte pour les très grandes munitions de guerre qui de tout temps y sont, & quantité de très belles pièces de canons »*. *Les triomphes du très victorieux roy de France & de Navarre Louis XIII à la réduction de S. Jean d'Angély & en tout ce qui s'est passé après icelle jusques à présent avec la délivrance du chasteau de Taillebourg pour le service de Sa Majesté par Monsieur le duc de La Trémoïille*, A Paric, Chez Isaac Mesnier, 1621, p. 14, Bibliothèque nationale, 8 LB 36 1684.

Le 10 mai, l'assemblée de La Rochelle se mettait sur le pied de guerre, divisant le royaume en huit cercles sous l'autorité des grands du parti protestant. Henri de La Trémoille se voyait conférer le cercle comprenant l'Angoumois, la Saintonge, les îles de Ré et d'Oléron. Il refusa ce commandement, mais se rendit à Pons pour contribuer « *au service du Roi* » et à « *l'utilité* » des églises⁶⁹.

Comme l'on sait, Louis XIII, en route pour Saint-Jean d'Angély était entré à Saumur le 13 mai. Charlotte-Brabantine de Nassau avait été au devant de lui et l'accueillit à Thouars le 17. Louis XIII nourrissait de la méfiance envers Henri de La Trémoille. Par deux lettres, adressées de Saumur le 13 mai 1621 et de Parthenay le 21 mai, il l'invita à le rejoindre⁷⁰. Sur le bruit que le duc de La Trémoille avait pris des commissions de l'assemblée de La Rochelle et s'était engagé dans sa rébellion, et après en avoir informé Charlotte-Brabantine de Nassau, il donna ordre au duc de Vendôme d'occuper la ville et le château de Vitré en Bretagne pour s'assurer de leur obéissance⁷¹.

Le 27 mai, Louis XIII invitait à nouveau Henri de La Trémoille à le rejoindre⁷². La nouvelle de la saisie de Vitré, décida enfin celui-ci à revenir à Taillebourg, puis à rejoindre le Roi. L'assemblée de La Rochelle, confia alors le commandement de Pons au marquis de Châteauneuf.

Le 7 juin 1621, à la suite de plusieurs conférences qu'il avait eu avec Luynes, Henri de La Trémoille fit dire à l'assemblée, d'abord par La Bourdilière⁷³, son représentant, et plus tard par le baron de Jarnac « *que la soumission que le roi désirait consistait en acte de séparation et témoignage de son humilité envers lui, moyennant quoi elle recevrait contentement raisonnable* ». Mais l'assemblée rejeta cette offre, considérant « *d'un commun et unanime consentement qu'en la séparation, sans aucune sûreté aux Eglises, se rencontrait la ruine entière d'icelles* ». Le 16 juin, elle déclara, en réponse à un second message de paix que Henri de La Trémoille lui avait fait remettre par le baron de Jarnac, qu'elle ne pouvait entendre à un traité tant que le siège de Saint-Jean d'Angély continuerait, et tant qu'il ne lui serait pas permis d'y envoyer trois de ses membres pour conférer avec Soubise et pour supplier directement le Roi de faire vivre ses sujets de la religion sous ses édits. Cette double prétention équivalait à un refus de négociation.

Sans se décourager, Henri de La Trémoille, conjointement avec Lesdiguière, entreprit une troisième tentative pour ménager un rapprochement entre le Roi et l'assemblée, incitant cette dernière à relâcher ses exigences. Leurs représentants, Nouaille le 1er juillet et Jarnac le 3 juillet, vinrent prier l'assemblée de se séparer, ou, du moins, de suspendre ses délibérations et d'envoyer au Roi un acte de soumission ou d'obéissance.

⁶⁹ Lettre de Jean Rogier, sieur d'Irais du 11 mai 1621 à Henri de La Trémoille, A. de BARTHELEMY, « Documents relatifs à l'assemblée de La Rochelle », *Annales Historiques du Poitou*, tome VIII, 1879, pp. 262-263.

⁷⁰ Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Chartrier de Thouars*, op. cit., pp. 144-145, en même temps. En même temps, Lesdiguières lui écrivit quatre lettres l'incitant à se soumettre à la volonté du Roi.

⁷¹ Lettre de Louis XIII du 24 mai 1621 au duc de Vendôme, A. de BARTHELEMY, « Documents relatifs à l'assemblée de La Rochelle », *Annales Historiques du Poitou*, tome VIII, 1879, pp. 266-268.

⁷² Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Chartrier de Thouars*, op. cit., pp. 144-145.

⁷³ Laurent Chapeau, écuyer, sieur de La Bourdilière, et un huguenot, était le capitaine et gouverneur de Thouars.

Si le corps de ville de La Rochelle, opinait à « *faire bonne considération de l'accommodement que proposaient MM. de Lesdiguière et de La Trémouille* », les habitants étaient favorables à la guerre ; l'assemblée, après avoir donné quelques espoirs de réussite à Lesdiguière et à Henri de La Trémouille le 3 juillet, en leur demandant de solliciter du souverain la délivrance de sauf-conduits pour ses émissaires et en les suppliant « *de lui faire obtenir la paix* », se raidit en apprenant, le 9 juillet, qu'ils n'approuvaient pas l'acte qu'elle leur avait expédié, refusa de se dissoudre et de solliciter son pardon, et se prononça finalement pour la guerre⁷⁴.

C'était un échec pour Henri de La Trémouille et pour sa mère qui, placés au coeur des combats, redoutaient, à tout instant, de voir leurs places saisies, comme venaient de l'être en Bretagne Vitré et Châtillon-en-Vendelais, et les Eglises qu'ils protégeaient dispersées ; lorsque que l'armée royale se fut éloignée du Poitou, Henri de La Trémouille rejoignit sa mère à Thouars.

En septembre, Henri de La Trémouille sollicita vainement la restitution de son château et de sa ville de Vitré⁷⁵. Le duc de Bouillon, craignant que, s'il restait au Poitou, « *quelques occasions ne le tantassent, plus capables de le perdre en son particulier que de restaurer le public* », l'invita à le rejoindre⁷⁶. Louis XIII ayant donné son agrément à ce voyage, Henri de La Trémouille partit pour Sedan où il retrouva son épouse, qui fatiguée, s'y était retirée pendant l'été.

Henri de La Trémouille resta à Sedan jusqu'à la conclusion de la paix de Montpellier du 18 octobre 1622. Pendant cette absence, Louis XIII, lors de sa marche sur Royan, considérant la situation stratégique de Taillebourg, en ordonna la saisie au mois d'avril. Au moment de la conclusion de la paix, alors qu'il n'avait pas participé au mouvement de rébellion, Henri de La Trémouille se trouvait donc dans une situation très inconfortable, avec une bonne partie de ses terres saisies.

Le chemin vers la conversion

Henri de la Trémouille retrouva en 1623 la possession de ses places de Vitré et de Châtillon-en-Vendelais. Lors de la session des Etats de Bretagne de cette année, il obtint une somme de 30 000 livres pour la démolition de sa place de Châtillon-en-Vendelais. Satisfait de sa conduite, le souverain lui rendit Taillebourg en 1624.

En 1625, Louis XIII, qui souhaitait écarter le duc de La Trémouille du sud-ouest, où Soubise sévissait de nouveau, lui donna un commandement dans l'armée de Champagne qui opérait sous le commandement du duc d'Angoulême. Cette armée resta inactive et Henri de La Trémouille passa son temps à chasser et à festoyer, avec le duc d'Angoulême et les autres officiers⁷⁷.

⁷⁴ Léonce ANQUEZ, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France (1573-1623)*, Slatkine reprints, Genève, 1970, pp. 354-358.

⁷⁵ *Histoire de la vie de Messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly,...*, *op. cit.*, p. 636.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 645.

⁷⁷ Pour les années 1625 et 1626, nous ne possédons pas de lettres de Henri de La Trémouille. Son activité nous est connue par les lettres qu'Adam de Brusse, alors son maître d'hôtel, adressa à sa mère et à son épouse conservée aux Archives nationales, 1AP 353.

Le duc d'Angoulême appréciait le bon naturel d'Henri de La Trémoille. Se souvenant probablement, qu'en 1589, Henri IV avait préféré lui donner la charge de colonel-général des cheveu-légers plutôt qu'à Claude de La Trémoille, il proposa à Louis XIII de conférer à Henri de La Trémoille la charge de maître-de-camp-général de la cavalerie légère, alors détenue par Monsieur de La Curée, « *afin qu'il soit dans ung emploi continuel* »⁷⁸.

Cette première expérience de Henri de la Trémoille à l'armée eut, semble t-il, des conséquences sur le plan religieux. Dans la lettre qu'il adressa, le 7 novembre 1628, à Charlotte-Brabantine de Nassau pour la consoler de l'abjuration de son fils, le ministre de Blois, Paul Testard, qui était son chapelain en 1625, déplorait :

« (...) vous estes tesmoing, Madame, comme j'ay tousjours accomodé mes services pour le dégouster des friandises de l'Egypte et n'ay point craint de me rendre ennuyeux par une ordinaire exposition de letre de l'escriture contre l'apostasie. J'en avois ainsi usé à Touars, depuis à Paris le voyant regarder d'un oeil avide les apposta du monde, j'exposé à Charenton cest sentence divine de l'apostasie au 10^e de l'Ep. aux Rom. : « De coeur on croit à justice, et de bouche on fait confession à salut »⁷⁹. Dieu sçait avec quel desplaisir, je le voyois au voyage de Champagne ; d'une part ne jura que par des personnes, que luy mesme me représentoit n'avoir autre Dieu que le Dieu d'épine et de l'autre ne désirer point de m'ouïr en ma vocation luy parler du vray Dieu. Ce qui fut ce qui m'occasionna quand je le pus tenir à Sedan de faire le presche sur ce lieu du 10^e chap. de l'Ep. aux Hébr. : « Si nous péchons volontairement, après avour receu la connoissance de vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchez, mais une attente terrible de jugement et une tempête de feu qui doit dévorer les adversaires qui le presse »⁸⁰, si fort en sa [présence], qu'il s'en formalisa devant vous Madame qui y estiez présente et voulu [sortir], comme Vostre Grandeur me fit l'honneur de me le dire, si je [pensois qu'il] eust desseïn de se révolter⁸¹. »

Pendant ce temps, Frédéric de La Trémoille, comte de Laval, le frère cadet de Henri, qui avait été oublié par le Roi, rejoignit les Rochelais le 17 avril 1625. Au bout de quelques mois, il constata qu'il avait fait une erreur politique et demanda à son frère aîné d'intercéder auprès du Roi en sa faveur et celle des Rochelais « *pour essayer d'obtenir la paix* »⁸². La position de Henri de La Trémoille n'était pas facile, comme le résume Jacques de Rozemont dans sa lettre du 8 novembre 1625 à Charlotte-Brabantine de Nassau :

« Monseigneur (...) a tous les désirs de venir en Cour s'il est possible et cependant à la Cour il semble que l'on n'aye pas cela trop agréable et mesme que quelque des ministres de l'Estat que je nomme point pource qu'il me l'a deffendu m'a dict pour l'escire à mondict Seigneur qu'il ne luy conseilloit pas de venir à cause que les depputez estoient en Cour pource dict-il que de là ses malveillans s'il en a ou les Catholiques passionnez prendront occasion de dire que quelque mine qu'il face dans le service du Roy que ses inclinations se portent tousjours à affectionner le party huguenot et porteront le Roy à la deffiance et le

⁷⁸ Lettre de Jacques de Rozemont adressée le 11 juillet 1625 de Verdun à Marie de la Tour d'Auvergne. Archives nationales, 1 AP 355.

⁷⁹ Epître aux romains, 10, 10 « *Car la foi du cœur obtient la justice, et la confession des lèvres, le salut* ».

⁸⁰ Epître aux Hébreux, 10, 26-27, Danger de l'apostasie.

⁸¹ Archives nationales, 1 AP 679.

⁸² Lettre d'Adam de Brusse du 20 octobre 1625, Archives nationales, 1 AP 353/99.

pourront d'autant plus facilement faire qu'ils représenteront que M. le Comte est dans ledit party l'un des plus considérables et qu'il y a intelligence et rapport entre eux, qu'il aura désire de retourner pour communiquer avec celui qui est envoyé de sa part et les autres depputez qui sont icy »⁸³.

Malgré cette conjoncture défavorable, Henri de La Trémoille demanda son congé et se rendit à Saint-Germain, où le souverain lui témoigna « *avoir pour agréable sa venue et son séjour* »⁸⁴.

Au mois de janvier 1626, Henri de La Trémoille envoya son ancien précepteur Adam de Brusse à La Rochelle « *afin de prévenir et détourner l'orage qui va tomber sur eux et par réflexion sur toutes l'Eglise de Dieu* »⁸⁵, mais cette mission échoua, à la suite de la jalousie de M. de La Chappelière, l'un des ministres de La Rochelle⁸⁶.

La situation financière de Henri de La Trémoille était très difficile. A la fin de l'année 1625, il avait chargé les sieurs d'Iray et de La Motte, son premier secrétaire et son intendant, de négocier la vente de plusieurs terres en Bretagne. Son épouse, Marie de La Tour d'Auvergne, munie de sa procuration, les rejoignit pour entériner ces ventes⁸⁷.

Connaissant les ennuis financiers de Henri de La Trémoille, le cardinal de Richelieu, qui avait entrepris de rassembler des terres autour de son domaine familial de Richelieu, afin d'obtenir son érection en duché, proposa dans le courant de l'année 1627 de lui acheter la baronnie de l'Île-Bouchard. Cette baronnie était excentrée par rapport aux autres possessions des La Trémoille et ne rapportait qu'un modeste revenu de 3 750 livres, et Henri de La Trémoille accueillit favorablement cette proposition. Mais avant de vendre, il lui fallait obtenir l'accord de son frère Frédéric, qui y demeurait depuis son retour des Provinces-Unies, et surtout celui de sa mère, dont le douaire était en partie assis sur cette terre. Si le premier accepta aisément, moyennant la fourniture d'une nouvelle demeure disposant du droit de culte, le versement d'indemnités et le paiement de ses pensions pour les années 1625 et 1626⁸⁸, Charlotte-Brabantine de Nassau, craignant que cette vente ne signifia à brève échéance l'interdiction du culte qui y était célébré, s'y opposa et le Cardinal dut renoncer pour le moment à son projet.

A la suite du débarquement des troupes anglaise à Ré au mois de juillet 1627, Henri de La Trémoille ne réitéra pas l'erreur politique commise en 1621 et rejoignit l'armée royale assiégeant La Rochelle. Au début de l'année 1628, il se rendit à Nantes pour y présider l'ordre de la noblesse aux Etats, qui se tinrent en cette ville du 5 janvier au 24 février. A la mi-avril, il alla à Saumur au devant du Roi, qui retournait à La Rochelle. Selon le témoignage d'Adam de Brusse, le souverain lui réserva un bon accueil :

⁸³ Archives nationales, 1 AP 355.

⁸⁴ Lettre de Adam de Brusse du 5 décembre 1625 à Charlotte-Brabantine de Nassau. Archives nationales, 1 AP 353/102.

⁸⁵ Lettre d'Adam de Brusse du 30 janvier 1626 à Charlotte-Brabantine de Nassau, 1 AP 353/105.

⁸⁶ Lettre d'Adam de Brusse du 1^{er} février 1626 à Marie de La Tour d'Auvergne, 1 AP 353/106.

⁸⁷ Lettre d'Adam de Brusse du 20 novembre 1625 à Charlotte-Brabantine de Nassau, Archives nationales, 1 AP 353/101.

⁸⁸ « *Conditions pour la vente de l'Isle-Bouchard* » faites par Frédéric de La Trémoille le 24 juin 1627, Archives nationales, 1 AP 381/65.

« Je ne luy en avois jamais veu faire avec tant de confiance, tesmoignant tant de satisfaction de toutes ses actions et procédures, avec un visage si gay et si content, qu'il n'estoit possible. De plus, on ne luy parla point, ny de religion, ny d'aller en l'armée »⁸⁹

Des bruits alarmants de conversion prochaine couraient sur Henri de La Trémoille et l'on est un peu surpris de constater que, tant sa mère que son épouse, le laissèrent seul à Thouars⁹⁰. Les historiens du XVII^e siècle laissent entendre que pendant ce temps, il se fit instruire sur le catholicisme. Louis XIII, revenant de Paris, s'était arrêté le 14 avril à Thouars, en route pour Surgères⁹¹. Il est probable qu'il encouragea Henri de La Trémoille en ce sens. Il apparaît qu'à la fin du mois de juin le duc de La Trémoille était prêt et qu'il attendait un signe du Roi. Celui-ci, le 25 juin 1628, écrivait au Cardinal :

« Mon cousin, icy j'ay veu un gentilhomme de M. de La Trimouille, qui m'a dit qu'il estoit nécessaire qu'il portast une lettre de ma part à son mettre, avant que celuy que je y envoye arrivât, dont je vous envoye la copie. Je feray partir Canpremy⁹², qui yra de ma part demain soir. Ce gentilhomme de M. de La Trimouille m'a dit, de plus, que nous devons prendre garde à la Normandie, et principalement à Granville, et que il panse que le conte de Laval est de la partie. Il désire que l'on ne sache pas que c'est luy qui l'aye dit »⁹³.

Par le témoignage du sieur de Champdor, secrétaire de Charlotte-Brabantine de Nassau, l'on sait que Henri de La Trémoille se rendit le 27 juin 1628 à Surgères, où le Roi résidait, accompagné de « cinq ou six gentilshommes catholiques des environs de Thouars »⁹⁴. Rien, semble-t-il ne se passa dans un premier temps. Henri de La Trémoille, ayant demandé son congé, Louis XIII écrivit le 13 juillet au cardinal :

« Mon cousin, M. de La Trimouille a dit à Courtanvau que sa fame estoit malade et que il me vouloit demander congé de l'aller voir. Courtanvau a fait en sorte que il ne me demandera congé que demain au soir, afin que je peuve avoir de vos nouvelles auparavant. Je vous prie me mander si je luy dois donner ou non et ce que je luy dois dire »⁹⁵.

Richelieu souhaita voir le duc de La Trémoille ; celui-ci ne sut ou ne put résister à ses arguments et abjura le 18 juillet 1628 entre ses mains. Le lendemain de sa conversion, Henri de La Trémoille ouït la messe avec le souverain.

L'on connaît les mots très sévères de Saint-Simon à propos de la conversion de Henri de la Trémoille :

⁸⁹ Lettre d'Adam de Brusse du 19 avril 1628 à M. de Champdor, Archives nationales, 1 AP 353/115.

⁹⁰ Charlotte-Brabantine de Nassau était à Paris et Marie de La Tour d'Auvergne était partie pour Vitry, où elle fut rejointe par sa belle-mère au début du mois de juillet. Il apparaît que les deux femmes, connaissant le trouble qui habitait Henri de La Trémoille, le laissèrent seul pour qu'il prenne sa décision en paix avec son âme.

⁹¹ Lettre de Louis XIII adressée le 14 avril 1628 de Thouars au cardinal de Richelieu. Pierre GRILLON, *Les papiers de Richelieu - Section politique intérieure - Correspondance et papiers d'état*, tome III : 1928, Pedone, Paris, 1979, N° 180, p.186

⁹² Antoine de Campremy, maître d'hôtel et gentilhomme de la chambre du Roi.

⁹³ Pierre GRILLON, *Les papiers de Richelieu, op. cit.*, lettre N° 155, tome III, p. 359-360.

⁹⁴ Lettre du 1^{er} juillet 1628 de M. de Champdor à la duchesse douairière de La Trémoille, Archives nationales, 1 AP 648.

⁹⁵ Pierre GRILLON, *Les papiers de Richelieu, op. cit.*, lettre N° 387, tome III, p. 380.

« *Ce duc de La Trémoille, ou touché de la grâce ou frappé de la décadence du parti huguenot, avec qui il n'y avait plus guère à gagner avec les chefs qui lui restaient, prit habilement le temps du siège de La Rochelle, et le cardinal de Richelieu pour son apôtre* »⁹⁶.

Le récit anonyme de *La conversion de Monsieur de La Trimouille, duc et pair de France faite en l'armée du Roy devant La Rochelle le 18^e jour de juillet mil six cens vingt-huit*, imprimé en 1628 à Paris chez Toussaint du Bray et à Fontenay chez Pierre Petit-jan⁹⁷ souligne que Henri de La Trémoille s'était « *tousjours maintenu dans l'obéissance & fidélité envers son prince* » et que de ce fait « *il a conservé les villes dans les Provinces, où les malheurs des guerres & des séditions n'aient laissé de leurs marques* » et aussi qu'il avait « *révéré les temples & les autels* » et qu'il ne pouvait taire « *plus long temps le sentiment qu'il avoit de la vraie Religion* » ce qui le conduisit à abjurer entre les mains du « *grand Cardinal de Richelieu, qui n'a d'esgal à sa doctrine que sa probité, qui sçait prendre les armes aussi bien que les villes* ».

Pour notre part, nous pensons qu'en se convertissant, Henri de La Trémoille, a voulu en embrassant la religion du Roi, affirmer sa fidélité à la monarchie, alors que le pouvoir royal était contesté par les faucons du parti protestant. Par ailleurs, l'attitude bienveillante que sa mère avait eu toujours envers les catholiques, l'avait accoutumé à l'idée que le chemin n'était pas si long entre les deux religions ; ce sentiment fut encore renforcé par les doctrines iréniques de Richelieu qui le touchèrent vivement, comme il le reconnu lui-même.

La volonté de faire carrière, ne doit pas être non plus écartée ; carrière qui avait été refusée par Henri IV à son père en raison de sa religion. Louis XIII marqua sa satisfaction en lui accordant la charge de maître-de-camp-général de la cavalerie légère.

A l'annonce de la conversion de son frère aîné, Frédéric de La Trémoille qui était à La Haye, ne trouva pas mieux que de rejoindre Soubise en Angleterre et d'être à bord d'un des vaisseaux qui tentèrent en vain de secourir l'Angleterre. De nouveau, il fallut à sa mère et à son frère aîné solliciter sa grâce auprès du souverain.

L'annonce de la conversion d'Henri de La Trémoille sema la consternation dans le petit troupeau de Thouars. Dans sa lettre du 3 janvier 1629 à André Rivet, le pasteur de Thouars Paul Geslin de La Piltière⁹⁸ souligne que le destin des réformés de Thouars était désormais entre les mains de Charlotte-Brabantine de Nassau et de sa belle fille :

« (...) *pour ce qui regarde Monseigneur le duc, c'est un changement sans retour. Est vray que son naturel est trop bon pour s'estre fait ennemi, mais c'est tout ce qu'on peut souhaiter pour l'avenir que la continuité de ce bien. Mesdames ont par leur retour de Vitré confirmé & consolé ce troupeau affligé et beaucoup servi à maintenir mondit seigneur le duc en son bon naturel. Elles s'en vont en Cour.*

⁹⁶ SAINT-SIMON, *Mémoires*, Ed. Y. Coirault, La Pléiade, 1983-1988, 8 vol., tome III, p. 50.

⁹⁷ Bibliothèque nationale, 8 LN 27, 11680.

⁹⁸ Paul Geslin, sieur de La Piltière, originaire de Nantes, était ministre à Châtellerault. A la suite du départ d'André Rivet pour l'université de Leyde pendant l'été 1620, il vint à plusieurs occasions prêcher à Thouars. En 1623, Charlotte-Brabantine le choisit pour devenir le pasteur de Thouars, en remplacement de Rivet. Paul Geslin, âgé, de petite santé, n'était pas un pasteur de choc, mais sa correspondance avec André Rivet fait apparaître qu'il partageait les idées politiques de la duchesse douairière de La Trémoille, ce qui explique son choix.

Et Madame la duchesse, contre l'opinion commune, nous témoigne une résolution bien ferme & louable. Mais nostre appréhension est toujours que le lieu de tentation ne l'ébranle. Dieu luy doive de bien garder la parole de la patience afin d'estre gardée de l'heure de la tentation qui va arriver au monde universel »⁹⁹.

Le témoignage que les deux duchesses avaient maintenu Henri de La Trémoille « *en son bon naturel* » « *trop bon pour s'estre fait ennemi* » prouve qu'il était sous leur influence. Le duc avait pris pour aumônier un père de l'Oratoire, Claude Allart, « *subtil, accort et dangereux* » et l'avait donné pour précepteur à son fils le prince de Talmont. Paul Geslin de La Piltière mentionne qu'Allart l'avait « *tenté de tous costés avant & après son entré en la maison, mais il a, grasse à Dieu, aussi peu profité à la tentation secrète ou à la conférence ouverte devant Mesdames qui demeurent satisfaites de moy et affermies en la vérité* ».

La menace était pourtant réelle ; des réformés de Thouars avaient choisi de franchir le pas : Chaufour, l'avocat Salomon Guérineau, et quelques autres. Un capucin, Anselme, avait « *fort persécuté le petit troupeau durant l'ardeur de la playe* ». Geslin de La Piltière craignait les agissements d'un autre capucin nommé Baptiste, après le départ de Mesdames. « *Je prie Dieu qu'il me munisse des dons & grâces y requises pour satisfaire à mon devoir, à ce grand besoin* ».

Paul Geslin de La Piltière, malade, obtint son congé au début du mois de décembre 1629¹⁰⁰. A la suite de son départ, Jean Gourdiri, le ministre de Mirebeau, assura l'intérim. Au mois d'avril 1630, Henri de La Trémoille donna son accord pour que M. Salbert, un ancien ministre de La Rochelle « *soyt pris pour ministre de l'Eglise de Thouars* »¹⁰¹.

Jean-Pierre Salbert, sieur de La Cotinière, après la capitulation de La Rochelle, avait été expulsé de la ville et mis en résidence surveillée à La Mothe-Saint-Héraye à cause de son attachement au parti de réformé, mais il était connu aussi pour le fait qu'il avait formellement interdit à un Rochelais, qui le consultait à ce sujet, d'assassiner le cardinal de Richelieu¹⁰². L'on reconnaîtra ici tout le génie politique des duchesses de La Trémoille, d'avoir choisi pour être pasteur de Thouars, un ministre ferme en ses convictions, qui maintiendrait le petit troupeau dans son devoir, mais qui, en même temps, ne déplaisait pas à Richelieu. Comme de bien entendu, Henri de La Trémoille ne s'opposa pas au choix de sa mère et de sa femme.

Maître-de-camp-général de la cavalerie légère

Henri de La Trémoille, à la tête des cheveu-légers, participa à la campagne éclair de l'armée royale en Italie, qui du 3 au 16 mars 1629, permit de débloquer la place de Casal, assiégée par les Espagnols. Au mois de mai, il fit parti des troupes qui revinrent en France

⁹⁹ Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 302/157.

¹⁰⁰ Lettre de Paul Geslin de La Piltière du 10 décembre 1629 à André Rivet. Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 302/163.

¹⁰¹ Lettre de Jacques de Rozemont du 25 avril 1630 à Charlotte-Brabantine de Nassau. Archives nationales, 1 AP 355.

¹⁰² Jean-Pierre Salbert, sieur de La Cotinière, né en 1598, appartenait à une des principales familles de La Rochelle. Il avait reçu l'imposition des mains le 3 mars 1613 de Jacques Merlin. E. TROCMÉ, « *L'Eglise Réformée de La Rochelle jusqu'en 1628* », BSHPF, tome IC, 1952, p. 170.

pour rejoindre le Roi contre les rebelles huguenots qui tenaient les villes de Privas, Alès, Uzès, Nîmes, Castres et Montauban. Pour cette campagne, il fallait empêcher les villes d'aller au secours les unes des autres. Louis XIII marcha sur Privas, d'Estrée sur Nîmes, Ventadour sur Castres, et Condé sur Montauban. Le 21 mai Privas capitula, le 16 juin ce fut le tour d'Alès. Les protestants conscients que toute résistance était désormais vaine, entamèrent des pourparlers de paix. Le 28 juin, Louis XIII leur accorda l'édit de grâce d'Alès.

Henri de La Trémoille pendant la campagne du Languedoc, faisait parti de l'armée du maréchal d'Estrée, qui opéra contre Nîmes jusqu'à la capitulation de la ville, le 3 juillet. Pendant ces deux campagnes, Henri de La Trémoille était accompagné d'Adam de Brusse, de Jean Grimaudet et de son aumônier Claude Allart.

Le 4 septembre 1629, le duc Henri de La Trémoille fit son entrée à Vitré « *au grand contentement de tous les catholiques* » de la ville¹⁰³. Ses deux campagnes en Italie et Languedoc l'avaient fortement endetté¹⁰⁴. Pressé par les besoins d'argent, il commença à aliéner la forêt de Brécilien, la Brocéliande du Moyen-Age, dans la paroisse de Paimpont et vendit cette année là à François d'Andigné, seigneur de la Chasse, 54 journaux de terre et les fiefs du Perray, et à Benjamin de Laage 140 journaux et les fiefs de Follepensée¹⁰⁵. Le 18 décembre 1629, sa mère ne s'opposant plus à la vente de la baronnie de l'Ile-Bouchard, Henri de La Trémoille la vendit pour la somme de 180 000 livres au cardinal de Richelieu. Si le culte fut interdit au château, le cardinal semble avoir fermé les yeux sur le fait qu'il continuait à être célébré en ville. Ce n'est que plus de deux ans après la mort de Richelieu, qu'un arrêt du parlement de Paris du 1^{er} avril 1645 y interdit définitivement le prêche¹⁰⁶.

La charge de maître-de-camp-général de la cavalerie légère, dont Henri de La Trémoille avait été pourvu, était un bon tremplin pour une belle carrière militaire, mais le destin était contre lui. Lors de la campagne de 1630, fut gravement blessé au genou en allant reconnaître la place de Carignan¹⁰⁷. Cette blessure le laissa « *estropié* »¹⁰⁸ et il se voua à une carrière politique en devenant un client de Richelieu.

¹⁰³ Abbé PARIS-JALLOBERT, *Journal historique de Vitré*, 2ème édition, Editions régionales de l'Ouest, Mayenne, 1995, p. 98.

¹⁰⁴ Jean Grimaudet, qui regrettait Vitré, écrivait le 19 avril 1629, d'Italie, à Guérineau, le secrétaire de la duchesse à Paris : « *Si vous oyés parler de la despense de Monseigneur, vous pouvés lui dire qu'elle a diminué depuis quinze jours. Je croy qu'il ne menquera de rien, Dieu aydant, jusques vers la fin de juillet. Mais cela passera viste & seroit bon de travailler de bonne heure à chercher de nouveau fonds* » (Archives nationales, 1 AP 657). Le 26 juin 1629 du camp devant Nîmes, Adam de Brusse revenait sur ce sujet : « *Monseigneur craint que l'argent luy puisse manquer. Il en a pourtant s'il ne fait rien d'extraordinaire jusques à la fin de juillet, mais point davantage. Je le ménage, Madame, le mieux qu'il m'est possible et empesche tant que je puis tous achats inutiles et superflus* » (Archives nationales, 1 AP 353/62).

¹⁰⁵ Abbé Guillotin de Corson, *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, tome I, p. 101.

¹⁰⁶ Idelette ARDOUIN-WEISS, « *Ministres et fidèles de l'Eglise réformée de l'Ile-Bouchard et de son annexe Chinon aux XVIe et XVIIe siècles* », B.S.H.P.F., tome 136, avril-juin 1990, p. 165.

¹⁰⁷ Louis MORERI, *Le Grand dictionnaire historique*, Ed. 1769, tome X, p. 324.

¹⁰⁸ Lettre de Turenne à sa mère du 21 janvier 1631. Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne*, p. 152. Dans sa lettre du 3 février 1631, il écrivait que M. de La Trémoille « *est aussi mal de sa jambe que jamais* » (p. 153).

Un client de Richelieu

Comme son cousin germain, le prince de Condé, Henri de La Trémoille entra dans la clientèle du cardinal de Richelieu. Pourtant impulsif, colérique et influençable, il n'avait guère les qualités requises pour être un bon courtisan¹⁰⁹. Sa carrière ne fut pourtant pas sans importance. Elle débuta néanmoins par une déception. François V de La Rochefoucauld, le gouverneur du Poitou, soupçonné d'être dans les intérêts de Monsieur,¹¹⁰ était tombé en disgrâce et sa charge avait été confiée à M. de Parabère. Richelieu proposa cette charge de gouverneur du Poitou au duc de La Trémoille, qui dut renoncer à cette offre, ne disposant pas des fonds nécessaires pour indemniser Parabère¹¹¹. Les temps étaient durs, le cardinal lui-même refusa la proposition que le duc lui fit, de lui vendre le comté de Taillebourg pour la somme de 200 000 écus, estimant ce prix trop élevé¹¹². Ne pouvant plus exercer sa charge de maître-de-camp-général de la cavalerie légère, Henri de La Trémoille se résolut en 1633 à la vendre au marquis de Sourdis¹¹³. Il fut nommé la même année chevalier du Saint-Esprit,¹¹⁴ ce qui lui donna une fonction à la Cour.

S'il n'avait pu devenir gouverneur du Poitou, Henri de La Trémoille joua cependant un rôle clé en Bretagne en présidant l'ordre de la noblesse aux Etats de cette province pendant toutes les sessions de la fin du règne de Louis XIII et la plupart de celles de la régence¹¹⁵.

¹⁰⁹ A la Cour, note Norbert Elias, pour s'imposer il faut cultiver la réflexion, la prévision à long terme, la maîtrise de soi, la régulation rigoureuse de son émotivité, la connaissance du cœur humain et du champ social. Vertus qui n'étaient pas celles du duc. Norbert ELIAS, *La dynamique de l'Occident*, Calmman-Lévy, 1975, Edition de poche, Coll. " Agora ", Pocket, 1990, p. 236.

¹¹⁰ LA ROCHEFOUCAULD (duc François VI de), *Mémoires*, Coll. La petite Vermillon, Ed. de La Table Ronde, Paris, 1993, p. 76.

¹¹¹ François V de La Rochefoucauld put finalement racheter la survivance de la charge de gouverneur du Poitou au profit de son fils le prince de Marcillac pour la somme de 300 000 livres. LA ROCHEFOUCAULD (duc François VI de), *Mémoires*, *op. cit.*, p. 50.

¹¹² Ces indications sont portées dans une lettre du Cardinal de Richelieu au prince de Condé en date du 24 avril 1632. Vicomte Georges d'Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu*, Coll. Documents inédits sur l'histoire de France", 8 vol, Paris, 1853-1878, tome IV, pp. 286-288.

¹¹³ Roger de BUSSY, comte de Rabutin, *Mémoires*, Paris, J. Anisson, 1696, 3 vol., tome II, p. 151.

¹¹⁴ Cet ordre fondé en 1578 par Henri III unissait ses 100 membres à la personne du souverain, par un serment par lequel ils s'engageaient à défendre et soutenir de tout leur pouvoir son honneur envers et contre tous.

¹¹⁵ En Bretagne, Henri de La Trémoille, en tant que baron de Vitré, partageait avec le duc Henri de Rohan, baron de Léon, le droit de présider l'ordre de la noblesse aux Etats de cette province. L'exil du duc de Rohan après la paix de d'Alès, lui permit de monopoliser cette fonction.

James B. Collins a mis en évidence le rôle d'Henri de La Trémoille aux Etats de Bretagne dans son étude : *Estates and Orders in Early Modern Brittany*, Cambridge University Press, 1994, p. 184, 192-199 et 223. Il présida l'ordre de la noblesse lors des sessions des Etats de 1617, 1619, 1623, 1626, 1628, 1634, 1636, 1638, 1640, 1643, 1645. En 1647, à la prière du duc d'Enghien, Henri de La Trémoille céda la présidence à Henri de Chabot. Il présida à nouveau l'ordre de la noblesse aux Etats de 1649, 1653 et 1655. Le prince de Tarente présida l'ordre de la noblesse aux Etats de 1661 et le marquis de La Moussaye, beau-frère du duc, présida également l'ordre de la noblesse aux Etats de 1651 et 1657. L'éviction de ce dernier de cette présidence, aux Etats de 1663, marqua la fin d'une époque.

Henri de La Trémoille participa au grand sentiment d'union nationale né de la capitulation de Corbie, le 15 août 1636. Il envoya au Roi, sous les ordres de son beau-frère, le marquis de La Moussaye une force de 5 000 hommes de pied et de 500 chevaux « *levés en quinze jours sur ses terres et à ses dépens* ». En récompense de ce service, Louis XIII accorda au duc, pour l'indemniser, le droit de prélever pendant dix ans, dix sols pour chaque pipe de vin passant sous les ponts de Taillebourg et de Laval. Ce privilège et la vente en 1638 du comté de Quintin à son beau-frère le marquis de La Moussaye, lui permit d'entreprendre la construction du château de Thouars, qui est son œuvre tout autant que celle de son épouse.

Le duc Henri de Rohan, chef de la plus importante maison noble de Bretagne, était mort en 1638 ne laissant qu'une fille : Marguerite. Désirant augmenter la puissance de leur maison, Henri de La Trémoille et son épouse avaient pressé leur fils aîné, le prince de Talmont, de l'épouser; mais celui-ci, personnage assez chimérique, amoureux de la princesse d'Orange, fit capoter le projet¹¹⁶. Le duc et la duchesse ne furent pas plus heureux avec leur second fils, Louis-Maurice, qui devint prêtre¹¹⁷.

En 1643, le duc de La Trémoille était à Paris au moment de la mort de Louis XIII. Il remplit les fonctions de grand maître de France aux obsèques du souverain.

Henri de La Trémoille et Mazarin

Henri de La Trémoille par l'intermédiaire du prince de Condé, avait lié sa fortune au cardinal de Richelieu et comptait bénéficier du même crédit auprès de Mazarin. Il ambitionnait toujours de devenir gouverneur du Poitou; cette charge était alors exercée par Henri de Baudéan, comte de Parabère et marquis de la Mothe-Saint-Héray. Mais Mazarin ne l'entendait pas de cette oreille. Dans l'un des ses carnets pour l'année 1643, il notait à propos du duc de La Trémoille :

*« Le duc de La Trémoille veut acheter le gouvernement du Poitou ; il ne faut pas y consentir. Il se laisse conduire par sa femme, qui est huguenote et sœur d'un des mécontents, le duc de Bouillon. C'est une femme d'esprit, qui s'est attachée à la maison du prince de Condé, et qui a grande amitié avec le duc d'Enghien. Le Poitou est, d'ailleurs, un pays porté à la sédition, et les huguenots y sont puissants »*¹¹⁸.

Mazarin, en habile politicien, accueillit, par contre, plus favorablement la prétention d'Henri de La Trémoille à occuper un rang intermédiaire entre les princes de sang et les ducs et pairs en tant que descendant de Frédéric d'Aragon, roi de Naples, par sa fille Charlotte¹¹⁹. Mais, comme à son accoutumée, il fit traîner les choses.

¹¹⁶ Dans sa lettre du 26 avril 1647, André Pineau, un des neveu d'André Rivet, donne une autre version des faits en mentionnant que c'est Marguerite de Rohan qui rejeta le prince de Talmont en raison de ses excès et de son intempérance. B. U. Leyde, BPL 286/III/122.

¹¹⁷ Cf. Hugues IMBERT, *Histoire de Thouars*, op. cit., p. 305-306.

¹¹⁸ Adolphe CHERUEL, « Notice sur un soulèvement en Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois (1643) », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXXV, 1870-1871, pp. 145-155, p. 147.

¹¹⁹ Les droits de Henri de La Trémoille au trône de Naples ayant été reconnus par les traités de Westphalie, à la fin de l'année 1648; Henri-Charles de La Trémoille, qui s'était rendu en Allemagne pour y épouser le 24 mai de cette année sa cousine Emilie de Hesse-Cassel, prit le titre honorifique de prince de Tarente.

« *Par suite des mécontentements qu'il reçut du ministre* » et poussé par sa femme, Henri de La Trémoille, comme ses beaux-frères Bouillon et Turenne, soutint la Fronde parlementaire¹²⁰.

Marie de La Tour d'Auvergne se rendit à Rennes, où elle reçut la visite des membres du parlement de Bretagne. Cette cour déclara le duc généralissime dans le ressort de sa juridiction. Le duc de Retz et le marquis de Coëtquen, gouverneur de Saint-Malo, mirent à sa disposition 400 chevaux¹²¹. Le Grand Condé, alors soutien de la Cour, n'appréciait pas les agissements de la duchesse de La Trémoille dans les provinces de la Loire et parlait de la jeter, avec sa sœur, Mlle de Bouillon, dans la rivière¹²².

Pendant ce temps, le 11 mars 1649, le parlement à Paris avait confié à Henri de La Trémoille le commandement dans toutes les provinces de l'Ouest. Le 26 du même mois, il fut appelé, par une assemblée élue par les seize paroisses d'Angers, comme gouverneur de l'Anjou « *soubs l'autorité du Parlement* ». A la tête de ses vassaux, il partit assiéger le château d'Angers¹²³. Mais le 7 avril la notification de la paix de Rueil, signée le 11 mars, mit fin à cette équipée guerrière.

Le Roi l'ayant reconnu comme héritier direct de Frédéric d'Aragon¹²⁴, Henri de La Trémoille revint en 1650 dans le parti de la Cour. Dans sa lettre du 11 juin 1650, le souverain lui témoigna sa satisfaction de l'assister « *dans le desseing que j'ay de restablir le repos et la tranquillité de ladite province* »¹²⁵.

En 1651, lors de la session à Nantes des Etats de Bretagne où, suivant l'ordre de l'alternance arrêté entre les barons de Vitré et de Léon, Henri de Rohan-Chabot devait présider l'ordre de la noblesse, Henri de La Trémoille tenta de l'évincer, sous le prétexte qu'il était un partisan du prince de Condé ; mais par lettre du 3 août 1651, le Roi lui interdit de se « *trouver à ladite assemblée* »¹²⁶. Le maréchal de La Meilleraye, ayant expulsé le duc de Rohan de Nantes, c'est finalement le beau-frère du duc de La Trémoille, le marquis de La Moussaye, en tant que comte de Quintin, qui présida cette année là aux Etats l'ordre de la noblesse¹²⁷.

Mécontent de ce que la suprématie des La Trémoille sur les Rohan n'ait pas été reconnue par la Cour, le prince de Tarente compromit gravement l'avenir de sa maison en prenant au mois d'octobre 1651 le parti du prince de Condé, alors que les jeux étaient faits. A la fin de l'année 1652, il s'exila aux Provinces-Unies.

¹²⁰ Cardinal de RETZ, *Oeuvres*, Ed. Marie Thérèse Hipp et Michel Perrot, La Pléiade, 1984, pp. 296 et 369.

¹²¹ Abraham de WICQUEFORT, *Chronique discontinuée de la Fronde (1648-1652)*, Choix de textes, introduction et présentation, annotation par Robert Mandrou, Arthème Fayard, 1978, pp. 130-131.

¹²² *Ibid.*, p. 135.

¹²³ La ville d'Angers était en conflit avec le gouverneur d'Anjou, le maréchal de Maillé-Brézé, à propos d'affaires fiscales, et se jeta dans la rébellion par crainte des représailles que celui-ci pourrait lui infliger après la conclusion de la paix de Rueil. A. DEBIDOUR, *La Fronde angevine. Tableau de la vie municipale au XVI^e siècle*, Paris, 1877.

¹²⁴ Charles Louis de LA TREMOILLE, *Chartrier de Thouars*, op. cit., pp. 141-142.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 148.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 148-149.

¹²⁷ Jean Luc TULOT, *Correspondance du Marquis et de la marquise de La Moussaye*, pp. 191-193.

Le châtelain de Thouars

Au lendemain de la Fronde, Henri de La Trémoille et son épouse se retirèrent à Thouars. Le duc s'occupait des fondations catholiques et la duchesse des protestants. Le château était désormais habitable. Le 27 octobre 1657, le duc de La Trémoille reçut la visite de Mlle de Montpensier, leur proche voisine depuis que le duc de Richelieu lui avait rendu son château de Champigny-sur-Veude¹²⁸. Elle a donné le récit de cette visite dans ses Mémoires :

« M. de La Trémouille vint au devant de moi à cheval avec 3 ou 400 gentilshommes ; je trouvai Mesdames de La Trémouille & de Tarente plus près de Thouars avec quantité de Dames du païs ; et il y avoit 6 ou 7 carosses de la livrée de la maison, tous à six chevaux, & quelques autres, cela avoit un fort grand air ; tous les bourgeois de Thouars étoient sur les armes. Je descendais à la Chapelle qui est fort belle, où il y a quantité de sépultures des Mrs de La Trémouille, on y chanta un Te Deum en musique. La maison est fort riante par son entrée ; la cour est toute entourée de terrasses, le bâtiment est d'une prodigieuse longueur ; cela à l'air fort magnifique ! On y voit une dignité, qui fait bien paroître que les maîtres du logis l'ont possédée de longue main, ce qui n'est pas à Richelieu. Les dedans sont beaux & somptueux ; les apartemens ne sont encore ni peints ni dorez ; on y voit par tout une grande noblesse par les tapisseries & les autres meubles tous pleins des plus illustres alliances du Roiaume, & beaucoup de la Maison Royale ; & c'est avec raison que cette Maison prétend la Principauté, d'autres s'avisent de l'être ; qui ont moins de droit que celle-ci. On y eut une joie non pareille de me voir : Mr. & Mme de La Trémouille sont chacun en particulier mes parens proches, & Madame de Tarente aussi ; outre cela ce sont des gens qui ont toujours bien vécu avec moi, & pour qui j'ai beaucoup d'estime & d'amitié : Madame de La Trémouille est une des plus illustres Dames de ce siècle, la mauvaise fortune de sa maison, & les indispositions sont causes que tout le monde n'a pas le bonheur de la connoître. Je séjournai un jour à Thouars ; je me promenai fort, & j'allai à la chasse. On vouloit fort m'obliger à y séjourner davantage ; mes affaires m'obligèrent à me rendre chez moi avant la Toussaint »¹²⁹.

Mazarin, en 1659, autorisa les réformés à tenir leur synode national à Loudun, terre que le duc de La Trémoille avait achetée en 1654 à la duchesse d'Aiguillon. De nouveau, comme quarante ans plus tôt au temps de l'assemblée de Loudun, les membres du synode se rendirent à Thouars pour présenter leurs respects à la duchesse de La Trémoille et aussi au duc¹³⁰. Ce synode devait être le dernier.

En cette même année 1659, le traité des Pyrénées mit heureusement fin à la guerre avec l'Espagne et autorisa le prince de Condé à revenir en France. Cette disposition eut un souci au duc de La Trémoille, en effet son fils, le prince de Tarente revenu en France depuis 1655, mais obstiné dans sa fidélité à Condé, continuait à comploter en faveur de son retour. En 1661, le prince de Tarente, enfin assagi, présida l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne,

¹²⁸ En 1635, jaloux de la splendeur du château de Champigny-sur-Veude, qui égalait celle du château qu'il faisait édifier à Richelieu, le Cardinal força Gaston d'Orléans à le lui céder. Il le fit démolir à l'exception des communs et de la sainte-chapelle. Après force démarches et procès, Mlle de Montpensier put retrouver la propriété de ses ancêtres en 1656.

¹²⁹ Mlle de MONTPENSIER, *Mémoires*, Anvers, Chez Vender Hey, 1730, 6 tomes en 3 volumes, tome III, pp. 308-309.

¹³⁰ Henri de La Trémoille avait acheté en 1654 le duché de Loudun à la duchesse d'Aiguillon.

qui se tinrent à Nantes. En 1662, à la suite de heurts avec sa mère, le prince de Tarente préféra, après le mariage de sa sœur Charlotte, retourner aux Provinces-Unies.

Le mariage de Charlotte de La Trémoille

Elisabeth de La Trémoille, fille aînée de Henri de La Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne, était morte le 9 mars 1640 à Thouars, à l'âge de 11 ans¹³¹. Leur seconde fille, Charlotte-Marie, née le 26 janvier 1632, avait comme sa sœur aînée été élevée dans la religion protestante. Elle nous est connue par le portrait qu'elle composa en 1656 pour Mlle de Montpensier, où elle se décrit sans complaisance, reconnaissant être touchée le plus par « *une conversation jolie et spirituelle* » et regrettant ne pas faire son « *capital du service de Dieu* » et de ne pas prier « *avec assez de soin* »¹³²

En 1661 à Paris, Charlotte-Marie de La Trémoille était une familière de la jeune duchesse d'Orléans, Henriette d'Angleterre. Mme de Lafayette dit qu'elle plaisait à cette jeune princesse « *par sa bonté et par une certaine ingénuité à conter tout ce qu'elle avait dans le cœur, qui ressentait la simplicité des premiers siècles* »¹³³.

Comme sa tante et homonyme, la comtesse de Derby, elle fut difficile à marier. Elle aurait bien épousé son cousin, le comte de Roye, mais elle tenait au titre de duchesse. Un projet de mariage fut même envisagé avec le fils du maréchal de La Meilleraye, mais la duchesse de La Trémoille y renonça à la suite d'une maladie qu'elle considéra comme une « *juste punition de Dieu* ». Enfin se présenta un parti acceptable, le duc Bernard de Saxe-Iéna. Le livre de correspondance du duc de La Trémoille révèle combien celui-ci s'investit dans ce projet. Le mariage fut célébré le 18 juillet 1662. Veuve le 3 mai 1678, Charlotte-Marie de La Trémoille mourut quatre ans plus tard, le 24 mai 1682.

La mort de la duchesse de La Trémoille

Aux yeux de Louis XIV et de ses ministres, Henri de La Trémoille et son épouse étaient considérés comme des personnages d'une époque révolue. Colbert de Croissy notait à leur propos :

« *Le dit Sr. de La Trémoille a autrefois été de la R.P.R., mais il est maintenant bon catholique ; néanmoins, par une trop grande complaisance qu'il a pour Madame sa femme, il souffre que ses petits-enfants soient instruits chez lui en ladite R.P.R., par des ministres domestiques, qui leur inspirent une aversion extrême du monde catholique ; et n'a point de valets et de gens qui ne soient de la R.P.R. Quant à sa personne il est d'un esprit assez doux et assez tranquille et d'un corps cassé d'infirmités et de vieillesse* ».

¹³¹ Les derniers instants et la mort d'Elisabeth de La Trémoille ont fait l'objet d'une relation. Soixante-quatre personnes adressèrent à la duchesse des lettres de consolations. Archives nationales, 1 AP 433. Cette relation et ces lettres ont été publiées par J. ANDRIEUX dans le B.S.H.P.F., tome X, 1861, pp. 259-269 et 356-385.

¹³² Anne-Marie-Louise d'ORLEANS, duchesse de Montpensier, *Portraits littéraires*, Ed. Christian Bouyer, Editions Séguiet, Paris, 2000, p. 119-122.

¹³³ Mme de LAFAYETTE, *Histoire de Madame Henriette d'Angleterre*, Ed. Gilbert Sigaux, Coll. Le Temps retrouvé, Mercure de France, 1965, p. 38.

Le temps passait. Comme tout vieux couple, le duc et la duchesse se disputaient parfois. Drouyneau de Brie, rapporte que :

*« sa femme opiniâtrement retranchée dans sa croyance, à la faveur d'un grand esprit et de beaucoup de lecture luy reprochoit continuellement sa conversion comme une foiblesse »*¹³⁴.

En 1663, Marie de La Tour d'Auvergne eut une première attaque de la maladie. En 1665, elle fut victime d'une fièvre aiguë, qui l'emporta en trois jours. Elle mourut le 24 mai 1665 et fut inhumée, bien que protestante, dans la collégiale Notre Dame de Thouars.

La cloche du château

Un mois après la mort de Marie de La Tour d'Auvergne, Louis XIV demanda à Henri de La Trémoille de retirer du château la cloche qui servait à appeler les protestants pour y assister au culte, en soulignant qu'étant catholique, en application des termes de l'Édit de Nantes, l'exercice de la religion réformée n'y était plus autorisé. Par sa lettre du 3 juillet 1665, le duc de La Trémoille l'informa qu'il avait fait ôter cette cloche peu après le décès de son épouse et que le culte n'était plus célébré au château. L'on remarquera toutefois que l'existence du temple de Thouars ne fut pas remise en question.

Le 24 juillet, le souverain revint à la charge, en demandant au duc de La Trémoille d'empêcher que ses petits enfants ne soient conduits en Hollande¹³⁵. Henri de La Trémoille répondit angéliquement qu'il n'avait cru devoir s'opposer à la volonté de son fils, persuadé qu'en quelque état que celui-ci se trouvera :

« (...) son devoir, son inclination et son intérêt le convieront puissamment à employer tous ses soins pour eslever le sien dans les sentimens de respect de fidellité et d'obéissance que nous sommes obligés d'avoir pour le service de V. M ».

Plus prosaïquement, dans une lettre à son second fils, le comte de Laval Henri de La Trémoille écrivit le 3 septembre 1665 que :

« (...) je n'ay jamais ny dit ny pensé que je peusse ny deusse, contre le gré des père et mère, retenir des enfans de mesme religion qu'eux, estant indiférend et esgal qu'ils aillent au presche de Bois-le-Duc ou à Thouars ».

¹³⁴ Drouyneau de Brie, d'une famille de notables de Thouars, est l'auteur de *Mémoires de la ville de Thouars* qu'il rédigea en 1742 à l'intention de l'intendant du Poitou. Un exemplaire de ces Mémoires est conservé notamment aux Archives nationales à la côte 1 AP 1050. Nous en avons effectué la transcription en mars 1999.

¹³⁵ Emilie de Hesse donna à Henri-Charles de La Trémoille cinq enfants : Charlotte-Amélie (Thouars, 3 janvier 1652) ; Charles-Belgique-Hollande (baptisé à La Haye le 18 juillet 1655), Henriette (Paris, 4 juillet 1662) ; Frédéric-Guillaume (Cassel 27 juillet 1663) et Marie-Sylvie-Brabantine (Bois-le-Duc, 1666).

Charlotte-Amélie de La Trémoille, la petite-fille du duc de La Trémoille, dans ses Mémoires, livre le fin fonds de l'affaire¹³⁶. An lendemain de la mort de la duchesse de La Trémoille, le comte de Laval «*fit la rage*» pour faire changer de religion sa nièce et ses neveux. Le prince de Tarente demanda à son père de lui envoyer en Hollande ses trois enfants par Mme de Saint-Cire, femme du gouverneur de Thouars ; le duc de La Trémoille, à l'instigation du comte de Laval, ne répondant pas positivement à ses lettres, il envoya son secrétaire Grand Champ, «*espérant faciliter par luy ce qu'il n'avoit pu obtenir par lettres*», mais celui-ci échoua dans sa démarche.

Charlotte-Amélie et l'aîné de ses frères, résistant aux arguments de leur oncle, celui-ci demanda au souverain de leur interdire de sortir de France. Turenne «*qui étoit alors fort zélé pour la religion*», l'ayant appris, avertit le prince de Tarente que : «*s'il n'alloit en poste pour quérir luy même ses enfants, ils étoient perdus*». A cette nouvelle, le prince, retenu par ses devoirs de gouverneur, dépêcha son épouse; elle fit diligence, mettant seulement 14 jours pour se rendre à Thouars, où elle arriva à 5 heures du matin.

« Elle alla se jetter devant le lit de M. mon grand-père & luy demanda avec instance la permission d'emmener ses enfants. Il ne le voulut pas tout à fait refuser, & tournant pour l'amuser, ne disoit ni ouy ni non. Mais elle demeura la plus de deux heures, l'assurant qu'elle ne sortiroit point qu'elle n'eût une réponse satisfaisante. Sa manière étoit fort prudente, car elle n'auroit jamais rien obtenu si elle luy avoit donné le temps de parler à mon oncle & aux gens d'Eglise. Mais enfin elle obtint ce qu'elle demandoit & en se relevant d'auprès du lit, elle vit la chambre pleine de moines & de prêtres, & affectant de remercier fort haut M. son beau-père de la grâce qu'il luy venoit de faire de luy remettre ses enfants, elle sortit de la chambre en disant très haut : Je suis maitresse de mes enfants ! ».

A la lecture de ce récit, l'on constatera que le duc de La Trémoille ne savait décidément pas résister aux arguments d'une femme. L'on peut toutefois se demander s'il n'avait pas conservé un certain esprit frondeur, approuvant les mesures prises contre les réformés, mais se gardant de les appliquer.

L'abjuration du prince de Tarente

La goutte avait rendu Henri de La Trémoille totalement impotent. Son fils, le prince de Tarente, revint en France en 1668, pour assurer la gestion des biens familiaux, mais aussi à cause de la rumeur disant que son père voulait se remarier¹³⁷.

Les relations entre le père et le fils ne paraissent pas avoir été excellentes. Drouyneau de Brie rapporte que le prince de Tarente, marchant sur les talons de son père, fut «*impatiant jusqu'à imputer à sa raison la caducité de son corps et demander au roy des commissaires pour juger de son état*».

Le prince de Tarente après avoir tergiversé pendant deux ans, abjura le 3 septembre 1670, à Angers, entre les mains de l'évêque Henri Arnauld¹³⁸. Il confia son fils aîné, Charles-

¹³⁶ Charlotte-Amélie de La TREMOILLE, *Mémoires*, Ed. Edouard de Barthélemy, Genève, 1876, pp. 50-55.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 72.

Belgique-Hollande, âgé de 16 ans, à des religieux catholiques. C'était un adolescent timoré, il abjura le 12 octobre 1670, à Château Gontier, entre les mains de l'évêque d'Angers¹³⁹.

L'on remarquera toutefois que, si le prince de Tarente fit élever dans la religion catholique ses plus jeunes enfants, il n'obligea pas sa fille, Charlotte-Amélie, à se convertir. Celle-ci, dans ses mémoires, conte la dispute qu'elle eut avec son grand-père, pendant que son père était à Angers :

« J'étois allée voir mon frère de Talmont qui avoit la fièvre, & comme j'y étois mon grand-père y vint & me fit la mine quelque temps & puis me demanda brusquement pourquoy je ne l'étois pas venue voir depuis quelques jours. Je luy dis que sa chambre étoit toujours si pleine de réjouissance, que j'avois l'esprit peu propre à la joye, que j'avois cru être plus nécessaire auprès de ma mère qu'à être témoin de ces plaisirs. Il me répliqua & moy a luy, de sorte qu'il me dit que je ferois bien de suivre l'exemple de mon père. Je luy répondis très brusquement que j'espérois bien que Dieu me garderoit d'une telle sottise ou folie, ou quelque autre terme signifiant la même chose. Sur cela, il s'emporta & me dit mille injures. J'eus peur qu'il en vint aux coups. Je ne pouvois fuir, car j'étois entre le lit de mon frère & celui de sa femme de chambre. Je vis bien que le party que j'avois à prendre étoit de me taire, car il s'échauffoit luy même & me dit toutes les injures du monde. Il me dit de sortir de sa maison, que si les portes n'étoient pas assés grandes, il feroit abattre vingt toises de murailles. Il leva sa canne pour me battre, mais un gentilhomme de Xaintonge, nommé de Langle, sur lequel il s'étoit appuyé en venant, voyant ce qui alloit arriver, le tira & l'emmena enfin comme malgré luy, en tempestant & criant que l'on fermât les portes après luy, afin que je ne le suive pas, ce dont je n'avois d'ailleurs nulle envie. Il y avoit beaucoup de femmes & de filles de la ville qui, en sortant du temple, étoient venues voir mon frère, elles se mirent à pleurer & à gémir comme si j'avois été un martyr de la Religion.

Ma mère me fit tout raconter. Elle fit venir Boulenois & luy dit d'aller trouver mon grand-père de sa part & de luy dire que j'étois prête à sortir de sa maison & qu'elle n'auroit pas cru voir chasser ses enfants de cette sorte à coups de bâtons. Mon grand-père, dont la colère étoit passée, fit dire assez civilement à ma mère & dit à Boulenois qu'il empêchat que je partisse. Il se fit trois ou quatre messages de part & d'autres, ceux de ma mère fort haut à la main & les autres fort souples. Enfin la conclusion fut que j'irois le voir, et ce qui se fit avec Madame d'Anché. Il me reçut dans son cabinet, me fit asseoir auprès de luy sur un lit de repos, m'embrassa, me conta l'histoire d'une pénitente qui étoit venue à la chapelle du château en chemise, avec une chaine de fer autour du corps, pieds nus &c ; il me parla de notre brouillerie en la traitant de raillerie »¹⁴⁰

Une fois encore, l'on constatera que Henri de La Trémoille ne pouvait résister à des arguments féminins.

Les dernières années du duc de La Trémoille

¹³⁸ A la suite de l'abjuration du prince de Tarente, baron de Vitré, le Conseil du Roi ordonna la démolition du temple de Vitré en 1671. Il est probable que si il avait survécût à son père, il aurait demandé l'interdiction du temple de Thouars. Mais, pour cette fois, le destin servait les huguenots.

¹³⁹ *Gazette de France* du 25 octobre 1670.

¹⁴⁰ Charlotte-Amélie de LA TREMOILLE, *Mémoires, op. cit.*, pp. 91-93.

Le 30 juillet 1670, Henri de La Trémoille avait perdu son demi-frère Hannibal, âgé de 75 ans qui était depuis toujours son confident le plus intime. Son fils aîné, le prince de Tarente, décéda le 14 septembre 1672, âgé de 52 ans.

Pendant les seize mois qui lui restèrent à vivre, Henri de La Trémoille se rapprocha de son second fils Louis-Maurice, abbé de Saint-Sauveur de Charroux et de Sainte-Croix de Talmont. Dans son testament fait le 21 janvier 1674 « *sur l'heure d'une heure après minuict* » il le chargea de la direction et administration de tous ses biens meubles et immeubles pendant la minorité de ses petits-enfants. Dans ce document, l'on remarquera que le duc de La Trémoille avait adopté dans son invocation les dogmes catholiques :

« Premièrement, je recommande mon âme à Dieu, mon créateur, le suppliant par le mérite de la mort et passion de Jésus Crist mon sauveur et rédempteur, intercession de la très glorieuse Vierge Marie, sa mère, mon ange gardien et de tous les saintz et saintes du paradis, mon âme séparée de mon corps, il luy plaise la recevoir et collocquer au rang des bienheureux en son saint paradis, me voulloir pardonner mes faultes et pêchés et pendant que je seré en ce monde, me faire la grâce de m'assister toujours de son saint esprit ».

Henri de La Trémoille mourut le 22 janvier 1674 « *sur les deux heures après minuict* ». Il était âgé de 75 ans. Sa mort marqua la fin d'une époque pour les habitants de Thouars ; il est le dernier La Trémoille à y avoir demeuré régulièrement et à avoir contribué à la vie économique de la ville, en y entretenant un centre de consommation, par les personnes qui l'entouraient, et les gens qu'il accueillait.

L'homme qui écoutait les femmes

Les historiens du XVIIe siècle en France entendent donner une image patriarcale de la société de ce siècle et l'on comprend pourquoi ils ne peuvent s'intéresser à Henri de La Trémoille, qui toute sa vie écouta les femmes de son entourage.

Henri de La Trémoille, jusqu'à la mort de sa mère en 1631, fut profondément marqué par elle. Il est vrai qu'à la suite du décès de son père, alors qu'il n'avait pas encore 6 ans, elle assura seule la conduite de la maison. Après ses incartades de 1615, 1616 et 1620, il obéit à sa mère en 1621 et ne se joignit pas à la rébellion conduite par Henri de Rohan et son frère Soubise, mais au contraire rechercha la voie de la conciliation. Il est possible que, par son abjuration en 1628, il ait voulu montrer à sa mère qu'il désirait lui obéir au-delà de ses attentes, en embrassant la religion du Roi. Par le témoignage de Paul Geslin de La Piltière, l'on sait que sa mère et sa femme ont « *beaucoup servi* » à le maintenir « *en son bon naturel* ».

Marie de La Tour d'Auvergne eut également une forte influence sur son mari. Mais ce n'était pas une tâche facile : ses lettres font apparaître qu'elle procédait avec le doigté et la subtilité acquis au long de quarante-six ans de vie commune. Marie de La Tour d'Auvergne sut notamment convaincre son époux de continuer à protéger ses anciens coreligionnaires. Avec son accord, elle fit reconstruire dans les années 1640 les temples de Thouars et de Vitré et accueillit en 1659 le synode national à Loudun, terre qu'il avait acheté en 1654.

Après le décès de Marie de La Tour d’Auvergne, Emilie de Hesse, selon le témoignage de sa fille Charlotte-Amélie, sut en deux occasions se faire écouter de son beau-père, et cela contre la volonté de Louis XIV, l’incarnation du père par excellence.

C’est en cela que se place l’originalité du personnage. Henri de La Trémoille n’était certainement pas un homme exceptionnel, mais en sachant écouter les voix des femmes de son entourage, il sortit de l’ordinaire, en rejetant les solutions d’affrontement relevant de la conception masculine des relations, pour choisir des solutions féminines basées sur la recherche de compromis, la résistance passive, voir le retournement. A cela, peut être aussi ajoutée la tradition de tolérance néerlandaise héritée de sa mère et de sa tante la duchesse de Bouillon¹⁴¹. Par le fait qu’il n’était pas monolithique, Henri de La Trémoille est peut-être le personnage de sa famille le plus humain et intéressant à étudier.

Jean-Luc TULOT

¹⁴¹ Cf. sur ce point les pages éclairantes de Johan HUIZINGA, *Dutch Civilisation in the 17th Century and other essays*, Fontana Library, 1968, pp. 52-57 et pp. 105-113.

PROTESTANTS D'ANNONAY ET DE BOULIEU LES ANNONAY

1570 à 1770 environ

PATRONYMES ASSEZ SOUVENT RENCONTRES
SUR ENVIRON QUINZE MILLE PERSONNES RECENSEES

DEUXIEME LISTE

(Cf CGP n°79, troisième trimestre 2002)

ABRIAL	68	ESCOMEL	85
ALBERT	33	ESTOILLE	30
ARTRUC	56	ESTRAMEZIN	32
BALLAY	38	FALCON	48
BARDELIN	32	FALGOUX	33
BAROU	58	FANGET	60
BATIE	53	FAURE	73
BAZIN	35	FAURIE	85
BERRIER	48	FAVIER	47
BERTHAUD58		FLOUD	50
BOISSONNET	45	FOURNAT	59
BOLLIOD	44	FOURNIER (de)	39
BOURGET 81		FRESSENEL	46
BRIANSON	68	GAILLARD	80
BRUN	57	GAMON	37
BRUYÈRE	70	GARNIER	34
BUET	30	GASCHET	36
CHABERT	55	GASCHON	40
CHASTAING	64	GAUTIER	74
CHENAL	35	GLORAY	68
CHEVAL	78	GRANGE	31
CHOGNARD	47	GRANGIER	35
CHOLAT	72	GUILHOT	55
COUPA	34	HÉRITIER	33
CROTTIER	42	IMBARD	47
CROUZET	39	LAGRANGE	52
DANTI	41	LAURANS	38
DERUOLZ	57	LETRONE	51
DELACROIX	31		

DEMEURE	39
DESSEUX	57
MARE	40
MATHEVET	34
MICAL	42
MIZERY	37
MONIER	90
MONTCHAL	44
MONTILHON	58
MORIER	77
MOULIN	38
MOURETON	59
OLIER	31
PAGEY	50
PANCIER	40
PASCAL	44
PERDUCET	44
PERRIN	55
PEYRON	64
PIOT	33
PLAN	32
PRAL	43
PRIMET	41
RABIER	54
RASCLE	40
RAVINEL	59
REYMOND	34
RIOU	61
ROCHE	49
ROUSSET	33
ROYER	91
SAYVE	91
SEIGLE	40
TOCHARD	34
VALANSON	78
VEYRIN	81
VOLOZAN	50

Nota bene : Ces patronymes se retrouvent sous des orthographes variées.

Exemple : DESSEUX = SCEUX
 De RUOLZ = DESRUOLZ
 LETRONE = THRONE
 PRAL = PRAT

Jeanne SKALSKI

QUESTIONS

04-01 PETIT

Je recherche l'ascendance de Marie-Elisabeth Petit, femme de Guy de Jarnac, marchand à Mazottes (commune de Ségonzac, Charente). Ils sont « nouveaux convertis » en 1743.

T. Du PASQUIER

04-02 EMPEYTA

Je recherche l'acte de mariage de Jean-Pierre Empeyta, époux de Marguerite Reymond, ou leur contrat de mariage. Vraisemblablement mariés au Désert, ils sont originaires de Beaurières (environ d'Aix-en-Diois); dont trois enfants baptisés au Désert : Antoine (°1772), Daniel (°1779), Durand (°1780).

F. EMPAYTAZ

04-03 RECHERCHES GENEALOGIQUES EN SUEDE

Par quel processus peut-on faire des recherches pour retrouver une famille installée en Suède depuis le début du XIXe siècle ? Je recherche tous renseignements sur Adolphe-Frédéric Empaytaz, marié, père de onze enfants.

F. EMPAYTAZ

04-04 FAMILLE VAN ROBAIS

Originnaire de Courtrai en Flandres, fixée en 1665 à Abbeville. Une généalogie de cette famille a été établie vers 1800 par un descendant de Josse van Robais.

Où peut-on la consulter ?

J. SKALSKI - COIGNARD

04-05 PAPILLON de LATOUR ou LATOUR PAPILLON (de)

Je recherche les date et lieu de naissance de Jean de Latour Papillon°ca 1635,
x1° Berlin Spandau 08.12.1689 Madeleine Peccat, de l'Albenc
x2° Berlin Spandau 23.06.1613 Jeanne Lambert, de Die
+ au Refuge, avant 1716, juge et inspecteur de la colonie française de Berlin Spandau.

Je recherche également les noms, dates et lieux de mariage des parents, grands-parents et arrière grands-parents.

J. SKALSKI – COIGNARD

04-06 LERIGET (de)

Je recherche l'ascendance d'Elisabeth de Leriget, née vers 1712, qui a épousé vers 1732 Michel Bonniot, sieur de Beynaud, bourgeois, né le 25, et baptisé le 28 mai 1707 à Léparon (Dordogne), mort entre 1762 et 1777, fils de François Bonniot, sieur de Ruisselet et Eléonore Gast.

Elle pourrait être fille de Joseph de Leriget, sieur de Vermont, demeurant au lieu de Chez Baron, paroisse de Saint-Aulaye, en 1723, ou de Charles de Leriget, sieur de Delabre, demeurant au Grand Fénage en 1716 .

Ces deux personnages étaient peut-être fils de Jacques Leriget de Vermont, du bourg de Saint-Genies-les-Meulières, qui, malade, abjura en mai 1681, et mourut peu après. Sa veuve Elisabeth de Morel, née vers 1641, demeurait au Fénage, paroisse de Bord en 1686. (actuellement Saint-Michel-l'Ecluse et Léparon).

Tous renseignements sur cette famille m'intéressent vivement.

T. Du PASQUIER

04-07 PAPILLON de LATOUR ou LATOUR PAPILLON (de)

Je recherche les date et lieu de naissance de Jean de Latour Papillon°ca 1635,
x1° Berlin Spandau 08.12.1689 Madeleine Peccat, de l'Albenc
x2° Berlin Spandau 23.06.1613 Jeanne Lambert, de Die
+ au Refuge, avant 1716, juge et inspecteur de la colonie française de Berlin Spandau.

Je recherche également les noms, dates et lieux de mariage des parents, grands-parents et arrière grands-parents.

J. SKALSKI – COIGNARD

04-08 REBOUTIER

Je recherche la date de naissance de Jacques Reboutier, ministre en Cévennes, °ca 1640 à St Jean du Gard + 26.04.1717.

Je recherche également les noms, dates et lieux dates de mariage des parents, grands-parents et arrière grands-parents.

J. SKALSKI - COIGNARD

04-09 GREVOLET

Je recherche la date de naissance de Jean Grevolet, fils de Jean Grevolet et d'Antoinette Blanchère, °St Hippolyte du Fort ca 1650.

Je recherche également les noms, dates et lieux de mariage des parents, grands-parents et arrière grands-parents.

J. SKALSKI - COIGNARD